



PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL 2019-2024

EVALUATION DE MI- MANDATURE

ADOPTÉE PAR LE COLLEGE COMMUNAL

Séance du 29 décembre 2021

Le présent rapport constitue l'évaluation de mi-mandature, par le Collège, du Programme stratégique transversal 2019-2024. Etabli en exécution de l'article L1123-27 §2 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, il est basé sur un canevas élaboré par le SPW Intérieur et Action sociale, en collaboration avec l'Union des Villes et des Communes de Wallonie et la Fédération des CPAS.

Le Collège communal tient à remercier l'ensemble des services communaux, emmenés par la Direction générale, ayant pris part à la présente évaluation et qui sont les principaux acteurs de la vie et de la mise en œuvre du PST.

Table des matières

CHAPITRE Ier. PRESENTATION DU PST	5
Section 1 ^{ère} . Le PST dans les communes wallonnes – Rappels généraux	5
Section 2. Structure et périmètre du PST	6
Section 3. Elaboration et adoption du PST	7
Section 4. Suivi de la mise en œuvre du PST.....	7
CHAPITRE II. EVALUATION DES REALISATIONS ET DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PST	9
Section 1 ^{ère} . Organisation et déroulement de l'évaluation	9
Section 2. Eléments de contexte impactant le PST dans sa globalité.....	10
Section 3. Mise en œuvre des différentes actions du PST – introduction	11
Section 4. Mise en œuvre des différentes actions du PST – objectif stratégique	
1.1. « Être une commune où le vivre-ensemble est une réalité pour tous »	13
1.1.1. <i>Objectif opérationnel "La petite enfance - assurer un accueil des plus jeunes dans une structure renouvelée, étoffée et moderne."</i>	13
1.1.2. <i>Objectif opérationnel "L'enfance, l'instruction et la jeunesse - accueillir, former, sensibiliser et émanciper."</i>	14
1.1.3. <i>Encourager la pratique sportive à tout âge</i>	19
1.1.3.5. <i>Renforcer l'accessibilité du sport à tous et à tout âge</i>	21
1.1.4. <i>Renforcer les mesures de qualité de vie sur l'entité communale</i>	22
1.1.5. <i>Assurer le développement culturel sous toutes ses formes</i>	25
1.1.6. <i>Développer la politique communale en matière de bien-être animal</i> ...	29
Section 5. Mise en œuvre des différentes actions du PST – Objectif stratégique	
1.2. « Être une commune qui (ré)aménage son cadre de vie »	30
1.2.1. <i>Développer l'attractivité de l'entité communale</i>	30
1.2.2. <i>Développer les initiatives en matière de mobilité et de sécurité routière</i>	32
1.2.3. <i>Renforcer la sécurité des personnes et des biens</i>	33
1.2.4. <i>Intensifier les politiques locales en faveur de la propreté publique</i>	35
1.2.5. <i>Instituer le développement durable et le respect de l'environnement dans la pratique administrative et citoyenne</i>	37
1.2.6. <i>Plan d'investissement communal 2019-2021 (PIC)</i>	40
1.2.7. <i>Formaliser les principes et les actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent ("Plan Logement")</i>	42

Section 6. Mise en œuvre des différentes actions du PST – Objectif stratégique	
1.3. « Être une commune financièrement proactive »	44
1.3.1. <i>Encadrer la gestion financière pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages</i>	44
1.3.2. <i>Soutenir l'économie à l'échelon communal</i>	45
Section 7. Mise en œuvre des différentes actions du PST – Objectif stratégique	
1.4. « Être une commune qui encourage la citoyenneté par le biais de dispositifs participatifs »	48
1.4.1. <i>Encourager les pratiques de bonne gouvernance et de lisibilité de l'action publique</i>	48
Section 8. Mise en œuvre des différentes actions du PST – Objectif stratégique	
2.1. « Rendre la commune plus efficace et efficiente »	50
2.1.1. <i>Améliorer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information au bénéfice du citoyen</i>	50
2.1.2. <i>Renforcer l'accessibilité de l'Administration</i>	51
2.1.3. <i>Optimiser le fonctionnement entre services et entre structures</i>	53
CHAPITRE III. EVALUATION DE LA METHODE DE GESTION DU PST	55
Section 1 ^{ère} . Méthodologie d'évaluation de la méthode de gestion du PST	55
Section 2. Eléments de contexte impactant la méthode de gestion du PST	55
Section 3. Efficacité de la méthode de gestion du PST.....	55
Section 4. Ajustements envisagés dans la méthode de gestion du PST.....	56
CHAPITRE IV. PERSPECTIVES	58
CHAPITRE V. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION	59

CHAPITRE Ier. PRESENTATION DU PST

Section 1^{ère}. Le PST dans les communes wallonnes – Rappels généraux¹

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation définit le programme stratégique transversal (PST) comme « *un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition* » (art. L1123-27 §2 al. 2).

L'adoption d'un PST est obligatoire pour les communes wallonnes depuis l'actuelle mandature.

Démarche de gouvernance locale, le PST est donc un document stratégique qui aide les communes à mieux programmer leurs politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation. Le PST prend appui sur le programme de politique générale du Collège communal (la déclaration de politique communale) qu'il va décliner en réelle programmation stratégique.

Avec le PST, la commune dispose d'un outil transversal qui doit lui permettre, en un seul document, d'avoir une vue d'ensemble de ses politiques et des actions qu'elle mène dans toute une série de domaines.

Deux grands volets sont présents dans un PST:

- 1) Un volet interne : il vise l'organisation interne de la commune et des services communaux. Ce volet est essentiel. En effet, la commune, c'est d'abord une organisation au service des citoyens et des entreprises. La qualité du service public communal passe aussi par la qualité de son personnel et de ses processus internes.
- 2) Un volet externe : il vise le développement des politiques communales. Ce volet précise les différentes actions que la commune entreprend dans tous les domaines de l'action communale. Ainsi, elle peut y décider d'objectifs stratégiques et d'actions dans les différents domaines d'actions politiques qu'elle a décidé d'investir sur sa mandature.

Le PST s'appuie sur le binôme "autorité politique/administration" et souhaite donner un rôle actif à chacun. L'UVCW présente synthétiquement ainsi qu'il suit le rôle de chacun :

Administration

Constat: analyse SWOT (analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces de la commune tant au niveau interne qu'externe)

Autorité politique

Constat: analyse SWOT (analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces de la commune tant au niveau interne qu'externe) et prise de connaissance de l'analyse de l'administration

¹ La présente section s'inspire fortement de la fiche « *Le PST: programme stratégique transversal communal* » de l'Union des villes et communes de Wallonie (disponible sur <https://www.uvcw.be/focus/fonctionnement/art-2464>, page consultée le 6 décembre 2021).

L'administration pourrait faire des propositions au politique, tout en restant toujours bien consciente que la définition de la stratégie appartient à l'autorité politique élue.	Objectifs stratégiques (décide)
Objectifs opérationnels (l'administration en propose au collègue)	Objectifs opérationnels (décide)
Actions (propose au collègue)	Actions (décide)
Indicateurs (propose des d'indicateurs pertinents au vu de sa connaissance du terrain)	Indicateurs: les questions à se poser (à quoi l'autorité politique doit-elle être attentive?)
Collecte des résultats	Suivi et prise de connaissance
Tableau de bord	Suivi et prise de connaissance
Evaluation (la réalise)	Evaluation (arrête les principes d'évaluation) et prend connaissance de l'évaluation réalisée

Le PST est un document de politique communale. Ligne de conduite propre à l'autorité locale, le PST liera politiquement l'équipe en place. L'électeur en sera le seul censeur. Il n'est donc pas soumis à une quelconque tutelle de la Wallonie.

Deux dernières remarques générales importantes :

- importance de la souplesse du PST afin que celui-ci ne devienne jamais un carcan ou un impératif stérile pour l'autorité locale ;
- le PST ne doit pas tout régler dans les moindres détails; il doit rester global, de manière à ce que les actions puissent s'ajuster à la stratégie. Il reprendra des actions mais ne déclinera pas celles-ci en tâches et en phases d'exécution (sous peine de devenir complètement illisible).

Section 2. Structure et périmètre du PST

Le PST 2019-2024 de la commune de Saint-Nicolas comporte un volet externe et un volet interne.

Lors de l'élaboration du PST, plusieurs choix ont été posés :

- le PST ne reprend pas toute l'activité communale : il reprend les grands projets et actions stratégiques et non la « vie quotidienne » de l'administration communale ;
- le PST comprend donc, comparativement à d'autres communes, un nombre d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions plus resserré ;
- le PST intègre d'autres plans communaux, que ce soit totalement et explicitement (déclaration du logement, plan de cohésion sociale etc.), ou partiellement et implicitement (Agenda 21, Plan d'actions pour l'énergie durable et le climat etc.) ;

- le PST est aussi matrice pour des plans futurs, qui y seront donc intégrés, comme le plan communal de mobilité.

Le PST communal comprend :

	Volet externe	Volet interne
Objectifs stratégiques	4	1
Objectifs opérationnels	16	3
Actions	51	7

Section 3. Elaboration et adoption du PST

Le PST communal a été élaboré sur base :

- d’une opérationnalisation de la déclaration de politique communale, adoptée par le Conseil communal en sa séance du 4 février 2019 ;
- d’états des lieux dressés par chacun des membres du Collège dans le cadre de ses compétences scabinales et par les responsables de service.

Les différents axes PST ont ensuite été co-construits par un binôme (Membre du Collège – responsable administratif). Leur travail a ensuite été intégré et mis en forme, en fonction des possibilités à la disposition de la commune, par la Direction générale et le comité de direction.

Chaque action est supervisée par un binôme politico-administratif, composé d’un membre du Collège (référént politique) et d’un responsable de service (référént opérationnel).

Chargé par le décret de sa mise en œuvre, la supervision globale du PST revient au Directeur général.

Le projet de PST ainsi constitué a été transmis au Collège pour les ultimes arbitrages et adopté en séance du 9 août 2019.

Le 29 août 2019, le PST était présenté aux différentes commissions du Conseil communal siégeant conjointement.

Le 2 septembre 2019, le Conseil communal a débattu publiquement du PST, avant d’en prendre acte.

Le PST a ensuite été transmis au SPW et publié sur le site internet communal.

Section 4. Suivi de la mise en œuvre du PST

Le suivi de la mise en œuvre du PST a été organisé depuis son adoption de façon assez souple. Le responsable opérationnel de chaque action supervise celle-ci, en associant le référént politique lorsque cela est nécessaire.

La Direction générale, accompagnée du Comité de direction, supervise la mise en œuvre du PST et veille à sa bonne intégration dans les pratiques communales, afin d’en assurer la plus grande efficacité.



Cette évaluation constitue la première évaluation globale et officielle du PST 2019-2024. Elle servira de base à la première actualisation de celui-ci, les deux processus s'étant déroulé concomitamment.

CHAPITRE II. EVALUATION DES REALISATIONS ET DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PST

Section 1^{ère}. Organisation et déroulement de l'évaluation

Le Collège communal est chargé, par le décret, d'évaluer le PST à mi-mandature. Pour ce faire, le législateur consacre pleinement l'autonomie communale. Toutefois, le Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale met à disposition des communes un canevas d'évaluation, dont le Collège a décidé de fortement s'inspirer.

Le PST peut être actualisé au cours de la mandature. Le Collège a estimé qu'il était opportun de procéder à une actualisation consécutivement à l'évaluation.

Il revenait au Collège, sur proposition du Directeur général, de fixer le cadre de cette évaluation et son planning. Le Collège a fixé ce cadre et ce planning, par délibération du 8 octobre 2021.

Cette évaluation s'est donc déroulée de la façon suivante :

	ACTION	DELAI
1	Fixation de la méthodologie et du planning par le Collège	8 octobre 2021
2	1 ^{ère} analyse par la Direction générale et prise de contact avec les agents et mandataires de référence	22 octobre 2021
3	Analyse factuelle, par les agents et mandataires de référence, des différentes actions : - Classement des actions : Non entamée/En cours/Bloquée/achevée/Abandonnée - Explication de ce classement et des éléments bloquants/aidants - Bilan de cette action par rapport aux objectifs opérationnels et stratégiques - Pistes d'adaptation de l'action ou de nouvelles actions	26 novembre 2021
4	Centralisation et rédaction d'une proposition d'évaluation et d'actualisation par la Direction générale, assistée du Comité de direction	15 décembre 2021
5	Evaluation et actualisation par le Collège	23 décembre 2021
6	Communication de l'évaluation et de l'actualisation au Conseil	31 janvier 2022

En effet, bien que le législateur ne prévoit pas d'office la communication au Conseil de l'évaluation de mi-mandat et des actualisations du PST, il a semblé primordial au Collège de veiller à la bonne information des conseillers communaux et de la population.

Section 2. Eléments de contexte impactant le PST dans sa globalité

Plusieurs éléments de contexte ont évidemment impacté la mise en œuvre du PST, que ce soit au niveau du timing de réalisation, des priorités, des objectifs ou des projets/actions. Nombre de ces éléments sont des éléments qui ont détourné les services des priorités qui leur sont assignés par le PST, en raison du caractère souvent urgent, sensible et/ou chronophage desdits éléments. D’autres éléments sont plus structurels.

Du point de vue du contexte externe, divers éléments « perturbateurs » sont venus impacter la réalisation du PST :

- La pandémie de COVID-19 et ses conséquences : s’il ne fallait retenir qu’un élément, ce serait celui-ci. Entre une paralysie de l’action administrative (confinement, quarantaines), un ralentissement voire un arrêt de la vie économique, sociale et culturelle ainsi que l’émergence de besoins nouveaux (information, masques, vaccination, EPI, télétravail etc.), la pandémie a frappé de plein fouet la commune, comme d’autres secteurs. Il a fallu réinventer parfois le fonctionnement du service au citoyen et dégager des moyens pour de nouvelles priorités (équipements divers, plan de soutien aux commerçants et à la vie associative etc.). Incontestablement, cette pandémie est le principal élément perturbateur de la mise en œuvre du PST. Elle impactera durablement la gestion communale, au-delà de la présente mandature ;
- Les difficultés à la MRS Springuel-Hellin du CPAS : ces difficultés ont mobilisé des ressources communales au niveau de la Direction générale afin de gérer la crise au mieux et d’apporter, autant que possible, tout le support requis au CPAS ;
- Le redéploiement du site de l’Espérance : accéléré par le COVID, le départ du CHC de son site de l’Espérance aurait dû « simplement » aboutir à la réalisation d’un projet immobilier. La volonté initiale du promoteur et désormais propriétaire du site d’y autoriser l’installation d’un centre d’accueil pour demandeurs de protection internationale dans l’attente de la réalisation de son projet a entraîné l’implication d’un grand nombre de services communaux (direction générale, urbanisme, étrangers, service social, plan de cohésion sociale, instruction etc.). Au final, les préparatifs ainsi effectués n’ont pas dû être mis en œuvre. Le site accueille aujourd’hui des sinistrés des inondations de juillet 2021 ;
- La multiplication de projets stratégiques sur la commune (Tram, dépôt TEC, centre de vaccination, projet immobilier « Bonne Fortune » etc.) : cette première moitié de mandature a vu un nombre important de projets stratégiques connaître une accélération certaine dans leur mise en œuvre. Ces projets nécessitent un suivi constant de la part de divers services communaux (direction générale, mobilité, voiries, urbanisme, environnement etc.).
- Les pressions et incertitudes croissantes sur les finances communales : les suites du COVID, l’état des finances wallonnes, les incertitudes sur les recettes propres (situation de la sidérurgie etc.), le transfert de charges de l’Autorité fédérales vers les communes (pensions, zones de police et de secours, RIS etc.) sont autant d’éléments qui mettent sous tension les finances communales et donc sur les réalisations des projets.

La digitalisation croissante de la société : COVID aidant, la digitalisation des processus administratifs et de travail s’est accélérée. Les enjeux de numérisation, qui impliquent des mutations dans la façon de travailler des agents et dans leurs relations avec les citoyens, sont présents dans tous les secteurs d’activité de la commune ou presque : demande de

documents administratifs, télétravail, dématérialisation future des demandes de permis, gestion des séances des instances communales, numérisation future des demandes d'occupation du domaine public etc.

Du point de vue du contexte interne, divers éléments « perturbateurs » sont également venus impacter la réalisation du PST :

- La désignation du Directeur général adjoint au poste de Directeur général : le nouveau Directeur général a dû découvrir sa fonction et prendre ses marques, ce qui a été évidemment quelque peu chronophage ;
- L'arrivée d'un nouveau Directeur général adjoint, venant de l'extérieur et postérieurement à l'élaboration du PST : le nouveau Directeur général adjoint, a dû découvrir sa fonction, l'administration, l'autorité politique et le PST en lui-même ; il a également dû prendre ses marques, ce qui a été évidemment quelque peu chronophage ;
- La non-familiarité avec la démarche : mis à part dans certains secteurs, la culture de la planification stratégique et de la gestion de projets n'était pas toujours intégrée dans toute l'administration communale ou auprès des mandataires politiques, ce qui a nécessité un temps d'adaptation ;
- La nécessité de définir une réelle stratégie immobilière communale : nombre d'actions sont liées, de près ou de loin, aux bâtiments communaux. Il est vite apparu, au regard des différents besoins et des stratégies à établir (performance énergétique, coûts, maintenance etc.) qu'au-delà des différentes actions, une réflexion globale en la matière s'imposait ;
- Les questions de transparence et de gouvernance : importantes mais non intégrées au PST ont absorbé beaucoup de temps et d'énergie (digitalisation des Conseils communaux, publicité active et passive – requêtes via Transparencia etc. – de l'administration, modifications du règlement d'ordre intérieur communal, transmission systématique des procès-verbaux du Collège aux conseillers etc.) ;
- La situation financière communale et ses conséquences en termes de ressources humaines : Saint-Nicolas dispose de relativement peu de ressources financières et doit assumer des dépenses à vocation sociale importantes. En conséquence, certains services fonctionnent avec un effectif minimal, qui gagnerait à être développé (avec des profils plus spécialisés, par exemple) pour une mise en œuvre plus efficiente du PST, mais dont ledit développement est durablement impossible en raison de cette situation financière ;
- La gestion de la police administrative : non inscrite en tant que telle dans le PST, les changements dans cette gestion ont été mis en œuvre après des contacts poussés avec la zone de police et la désormais Ville d'Ans afin de faciliter le travail de la police sur le terrain : nouveau règlement général de police, nouveau processus de travail pour la gestion des occupations du domaine public etc.

[Section 3. Mise en œuvre des différentes actions du PST – introduction](#)

Le but de cette section est de faire un état des lieux quant à la mise en œuvre, action par action, des différents projets prévus par le PST.

Pour rappel, le PST est structuré, au niveau des objectifs, comme suit :

1. Volet externe

Objectif stratégique 1.1. Etre une commune où le vivre-ensemble est une réalité pour tous

Objectif opérationnel 1.1.1. La petite enfance – Assurer un accueil des plus jeunes dans une structure renouvelée, étoffée et moderne

Objectif opérationnel 1.1.2. L'enfance, l'instruction et la jeunesse – Accueillir, former, sensibiliser et émanciper

Objectif opérationnel 1.1.3. Encourager la pratique sportive à tout âge

Objectif opérationnel 1.1.4. Renforcer les mesures de qualité de vie sur l'entité communale

Objectif opérationnel 1.1.5. Assurer le développement culturel sous toutes ses formes

Objectif opérationnel 1.1.6. Développer la politique communale en matière de bien-être animal

Objectif stratégique 1.2. Etre une commune qui (ré)aménage son cadre de vie

Objectif opérationnel 1.2.1. Développer l'attractivité de l'entité communale

Objectif opérationnel 1.2.2. Développer les initiatives en matière de mobilité et de sécurité routière

Objectif opérationnel 1.2.3. Renforcer la sécurité des personnes et des biens

Objectif opérationnel 1.2.4. Intensifier les politiques locales en faveur de la propreté publique

Objectif opérationnel 1.2.5. Instituer le développement durable et le respect de l'environnement dans la pratique administrative et citoyenne

Objectif opérationnel 1.2.6. Plan d'investissement communal 2019-2021

Objectif opérationnel 1.2.7 Formaliser les principes et les actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent (« Plan logement »)

Objectif stratégique 1.3. Etre une commune financièrement proactive

Objectif opérationnel 1.3.1. Encadrer la gestion financière pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages

Objectif opérationnel 1.3.2. Soutenir l'économie à l'échelon communal

Objectif stratégique 1.4. Etre une commune qui encourage la citoyenneté par le biais de dispositifs participatifs

Objectif opérationnel 1.4.1. Encourager les pratiques de bonne gouvernance et la lisibilité de l'action publique

2. Volet interne

Objectif stratégique 2.1. Rendre la commune plus efficace et efficiente

Objectif opérationnel 2.1.1. Améliorer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information au bénéfice du citoyen

Objectif opérationnel 2.1.2. Renforcer l'accessibilité de l'administration

Objectif opérationnel 2.1.3. Optimiser le fonctionnement entre services et entre structures

Les différentes actions du PST seront classées comme suit :

- Achevée : l'action a été entièrement réalisée ;
- En cours : l'action a été lancée, est en cours de réalisation et son achèvement est en vue ;
- Initiée : l'action a été lancée et n'en est qu'au début de sa réalisation ;
- Bloquée : l'action a été lancée mais un élément, interne ou externe, en empêche la réalisation ;
- Non entamée : l'action n'a pas été lancée.

[Section 4. Mise en œuvre des différentes actions du PST – objectif stratégique 1.1. « Être une commune où le vivre-ensemble est une réalité pour tous »](#)

Par objectif opérationnel, l'évaluation des différentes actions de cet objectif stratégique se décline comme suit :

1.1.1. Objectif opérationnel "La petite enfance - assurer un accueil des plus jeunes dans une structure renouvelée, étoffée et moderne."

En finalisant la construction de la nouvelle crèche communale, Saint-Nicolas double sa capacité d'accueil en la matière et assure une gestion pérenne du secteur (taux d'encadrement, confection des repas sur place, suivi infirmier...).

1.1.1.1. "INAUGURATION DE LA NOUVELLE CRÈCHE COMMUNALE AVANT L'ÉTÉ 2019."

Outre la mise en fonctionnement général du nouveau bâtiment, il sera procédé dans la foulée à l'engagement

- d'un(e) cuisinier(ère): confection des repas in situ, préférence accordée aux circuits courts et/ou proches
- d'un(e) infirmier(ère) et de 4,5 ETP pour compléter l'encadrement.

Indicateur(s) de résultat: taux de remplissage, taux de rencontre des prescrits ONE...

Evaluation de l'action 1.1.1.1.

Situation (29 décembre 2021) : ACHEVEE

Référent politique : Michele ALAIMO

Référente opérationnelle : Christelle RUYMAEKERS – Crèche communale

La crèche a ouvert ses portes les 11 mai 2019.

Les emplois existant sur l'ancienne structure (puéricultrice, personnel d'entretien) ont été consolidés et plusieurs engagements ont été réalisés pour rencontrer les prescriptions de l'ONE.

Il a été procédé à l'engagement :

- d'une aide cuisinière 25h semaine
- de 5 puéricultrices
- d'une infirmière

A l'heure actuelle, l'équipe est constituée comme suit :

- 1 ETP Assistante sociale / directrice
- 1 ETP Infirmière
- 11 ETP Puéricultrices répartis sur 16 personnes
- 1.75 ETP Personnel de cuisine
- 2.75 ETP Personnel d'entretien
- 0.80 ETP Secrétaire Administrative

Au premier trimestre 2021, le taux d'occupation brut du milieu d'accueil avoisine les 96% et les exigences de l'ONE se situent à un minimum de 80% de taux de fréquentation.

La totalité des repas est préparée directement sur site. Différentes formations sont proposées au personnel de cuisine afin de garantir les meilleures conditions en termes de sécurité alimentaire (règlementations AFSCA, suivi des allergènes...).

Le suivi infirmier se fait en collaboration avec un médecin de référence qui assure également une consultation médicale mensuelle.

L'objectif opérationnel fixé dans le cadre du PST est donc pleinement rencontré. L'objectif d'assurer un accueil de qualité est sans cesse poursuivi et son amélioration est visée, au travers du projet d'accueil que l'équipe fait vivre et évoluer grâce notamment à la formation continuée du personnel, à l'observation sur le terrain, aux réunions d'équipe etc...

1.1.2. Objectif opérationnel "L'enfance, l'instruction et la jeunesse - accueillir, former, sensibiliser et émanciper."

Permettre l'acquisition de connaissances en termes de savoirs, savoirs-faire et savoirs-être, ainsi que le développement de compétences (apprenant et enseignant) par le biais d'actions concrètes, pérennes et structurellement significatives en termes d'Instruction publique.

1.1.2.1. MISE EN PLACE DE MODULES DE PSYCHOMOTRICITÉ DANS LES ÉCOLES COMMUNALES MATERNELLES

En collaboration avec le service des Sports, l'action consiste à développer l'installation de modules de psychomotricité - 2018: Chiff d'Or, Peupliers - 2019: Van Belle (école et plaine de jeux).

D'autres implantations seront déterminées d'ici 2024.

Evaluation de l'action 1.1.2.1.

Situation (29 décembre 2021) : ACHEVEE

Référente politique : Audrey HOFMAN

Référente opérationnelle : Annette ERLER – Service instruction & accueil temps libre

L'ensemble des implantations maternelles ont été équipées de modules, en avance sur le planning initialement fixé.

L'objectif opérationnel est atteint car les élèves peuvent ainsi développer leur psychomotricité tout en s'amusant.

1.1.2.2. CRÉATION D'UN EMPLOI ATTACHÉ À L'ECHEVINAT DE LA JEUNESSE

Le nouvel emploi créé s'attellera notamment à

- redévelopper la dynamique jeunesse (2,5 ans à 25 ans) - cf OPenAdo (collaboration avec le Plan de Cohésion) et l'Atelier;
- relancer le Conseil communal des enfants d'ici la fin de la mandature;
- instituer un Conseil communal de la jeunesse (13-25 ans);
- centraliser l'ensemble des opérateurs concernés (SAJ, SPJ..).

Evaluation de l'action 1.1.2.2.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Audrey HOFMAN

Référente opérationnelle : Véronique KOWALCZYK – Plan de cohésion sociale

Par mobilité interne (choix de l'Autorité : faire vivre cette action malgré l'absence de ressources pour un recrutement complet), un mi-temps administratif (18h/sem) et 8h/semaine travailleur social-coordination ont été affectés à la jeunesse en février 2021.

Un mi-temps supplémentaire (18h/sem) travailleur social a été inscrit au budget 2022.

Dans le détail, en ce qui concerne les missions de ce nouvel emploi :

1) Redévelopper la dynamique jeunesse (2,5 à 25 ans), Openado (PCS) et l'ASBL « L'Atelier »

- Organisation d'un stage Cap Sciences durant les congés d'été 2021 pour les enfants entre 5 et 12 ans. En 2022 : organisation de plusieurs stages durant tous les congés scolaires.
- Organisation de cours de renforcement pédagogique pour les jeunes du secondaire 1 semaine durant les congés de Pâques et 3 semaines en août.
- Soutien et collaboration avec le PCS et l'antenne Openado.
- Soutien et collaboration avec la Maison des jeunes l'Atelier.
- Création d'une page Facebook – communication sur les actions et diverses informations générales.
- Mise en place d'un Service citoyen pour les jeunes entre 18 et 25 ans (permet de développer des compétences au sein de projets solidaires en partenariat avec les services communaux, les associations...).

2) Relancer le Conseil communal des enfants d'ici la fin de la mandature

Cette mission particulière, qui n'a pas encore été mise en route, s'annonce compliquée dans l'état actuel des effectifs. En effet, la création et le suivi d'un conseil communal des enfants requiert beaucoup de temps, de travail et d'investissement (communication autour du projet, organisation des élections dans les écoles, organisation de groupes de travail avec les enfants etc...). Ainsi, un service composé de 2 ETP serait sans doute nécessaire pour mener ce projet de façon optimale.

3) Instituer un Conseil communal de la Jeunesse

Cette mission particulière, non encore mise en route mais qui pourrait l'être dès 2022, pourrait être organisée en collaboration étroite avec la MJ « L'Atelier » (partage des

compétences des 2 services, connaissance et accroche du public jeune, mutualisation des ressources etc.).

4) Centraliser l'ensemble des opérateurs jeunesse

En cours de réalisation, cette mission particulière se décline notamment de la façon suivante :

- la « Sous-commission Jeunesse » (impulsée historiquement par le PCS), avec une reprise de la gestion des réunions d'échanges par le service Jeunesse en 2021 : organisation des réunions, gestion du Site internet (reprenant les activités de tous les opérateurs jeunesse, site informatif au profit des jeunes et des parents) etc.

- en collaboration avec le service ATL, centralisation projetée de toutes les offres de stages sur la Commune organisés par divers services (Sports, Culture ...), sous la forme d'une brochure. Cette mission ne pourra être effective qu'en 2022 suite à l'engagement d'un mi-temps supplémentaire.

1.1.2.3. ENCOURAGER L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Par le développement de sorties pédagogiques en interdisciplinarité entre les écoles, le service de la Culture et les services sociaux (Commune - CPAS), par la reconduction de la convention avec les Territoires de la Mémoire et l'engagement de profils qualifiés dans l'éducation à la Citoyenneté (conformément aux directives de la Communauté Française, notamment en matière de reconnaissance des titres requis).

Evaluation de l'action 1.1.2.3.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Audrey HOFMAN

Référente opérationnelle : Annette ERLER – Service instruction et accueil temps libre

Malgré le frein que constitue la crise sanitaire, cette action est en bonne voie de réalisation. En effet :

- Tout le personnel en place pour le cours de citoyenneté est formé (4/5) ou en cours de formation (1/5) ;
- Participation des élèves à l'opération « Passeurs de lumière » (solidarité et soutien moral avec les personnes hospitalisées, ...) ;
- Réalisation d'activités citoyenne avec l'ATL : mise en place d'une expo sur le thème « l'art dans le recyclage » ;
- Solidarité avec les victimes des inondations : collecte de matériel scolaire ;
- La convention avec les « Territoires de la mémoire » a été renouvelée.

1.1.2.4. CONSTRUIRE UNE NOUVELLE ÉCOLE RUE D'ANGLEUR

L'action vise à l'ouverture d'ici 2024 d'une nouvelle implantation basse énergie sise rue des Peupliers, intégrant les classes de maternelles et primaires, des réfectoires et une cour de récréation.

Evaluation de l'action 1.1.2.4.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux

Initialement, la nouvelle école devait s'implanter sur le site de l'actuelle école maternelle rue des Peupliers (propriété des Habitations sociales de Saint-Nicolas). Dans l'intervalle de la construction, une école dite temporaire aurait accueilli les élèves, de maternelle et de primaire, sur le site de la rue d'Angleur.

Pour des raisons budgétaires (nécessité d'acheter le terrain de la rue des Peupliers et d'acquérir les modules de l'école temporaire), le Collège a réorienté l'action. Ainsi, la nouvelle école sera désormais construite sur le site de la rue d'Angleur et il n'y a pas d'école temporaire : les maternelles restent rue des Peupliers et les primaires sont provisoirement installées sur le site des Botresses.

Cette orientation a été validée par le Conseil communal le 28 septembre 2020. Le 16 août 2021, celui-ci a lancé le marché visant à désigner un auteur de projet pour la construction de la nouvelle école. Ce marché a été attribué par le Collège en date du 29 octobre 2021.

Côté financier, les subsides requis ont été promis par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.1.2.5. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

L'action consiste à assurer la formation continuée des enseignants.

La mise en place de plans de pilotage (dès le printemps 2019) permettra d'assurer, au sein de chaque école communale, une planification dans le temps et une formalisation des contenus à développer. Les premiers avis des Délégués au Contrat d'objectifs (DCO) sont attendus pour la fin août 2019.

Evaluation de l'action 1.1.2.5.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Audrey HOFMAN

Référente opérationnelle : Annette ERLER – Service instruction & accueil temps libre

Cette action est en bonne voie de réalisation. En effet :

- Toutes les écoles ont élaboré leur plan de pilotage qui a été accepté et est devenu contrat objectifs depuis le 1er septembre 2019 ou le 12 novembre 2019 selon le cas.
- Les plans de formation ont été établis sur cette base et sont réajustés chaque année.

La crise sanitaire constitue incontestablement un frein en matière de formation continuée des enseignants. En effet, il a fallu faire face à la suspension des formations lors de la fin de l'année scolaire 2019-2020 et pendant toute l'année 2020-2021. La reprise des formations, ayant eu lieu en septembre 2021, voit sa poursuite conditionnée à l'évolution de la situation sanitaire.

1.1.2.6. CRÉER DES POTAGERS DIDACTIQUES

En partenariat avec les services de l'Environnement et du Plan de Cohésion Sociale, ainsi que les différentes ASBL concernées, il s'agit en l'espèce d'encourager l'échange et l'apprentissage des méthodes de culture respectueuses de l'environnement en vue de produire sa propre nourriture saine, de façon divertissante et détendue.

Evaluation de l'action 1.1.2.6.

Situation (29 décembre 2021) : NON ENTAMEE

Référente politique : Audrey HOFMAN

Référente opérationnelle : Annette ERLER – Service instruction et accueil temps libre (en collaboration avec le service de l'environnement et le PCS)

En tant que telle, cette action ne semble pas réalisable au sein des écoles. Par contre, diverses actions ayant une finalité similaire ont été engagées :

- Des « jardins » ont été installés ou développés dans les écoles Botresses, Halage, Tout Va Bien en collaboration avec l'environnement ;
- L'école de la Coopération est projet pilote pour les collations saines (soupe) ;
- Participation à l'opération « fruits et légumes à l'école » pour l'école des Botresses.

L'action pourrait être réorientée :

- vers la végétalisation des cours de récréation afin d'offrir un environnement plus vert donc plus sain à nos élèves ;
- vers des animations (visite du jardin partagé du PCS ; promotion d'une alimentation saine, ...).

1.1.2.7. ENCOURAGER L'INSTALLATION DE CYBER-CLASSES

L'enseignement assisté par ordinateur sera développé - en écho aux installations réalisées à l'école de la Coopération courant 2018, ainsi qu'à l'école des Botresses (télévisions interactives) au deuxième semestre 2019:

- en orientant la maîtrise de certains savoirs,
- en guidant les enseignants par un accompagnement approprié et des formations relatives au sujet,
- en mesurant le degré d'apprentissage auprès des apprenants.

Il s'agit concrètement de débiter dès 2020 l'implantation de tableaux interactifs en répondant aux appels à projet de la RW ainsi que l'acquisition d'un équipement adapté à chaque école (réseau wifi, connexions...).

Evaluation de l'action 1.1.2.7.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Audrey HOFMAN

Référente opérationnelle : Annette ERLER – Service instruction et accueil temps libre

Cette action est en bonne voie de réalisation. Ainsi :

- 4 de nos écoles (Coopération, Botresses, Emile Jeanne, Espérance) ont été lauréates du projet « écoles numériques » et ont obtenu du matériel (tableaux interactifs et tablettes) ;
- Plusieurs écoles ont acheté du matériel numérique via les budgets de l'encadrement différencié ou autre ;
- Le câblage et l'installation de WIFI est presque terminé pour les 4 écoles lauréates permettant ainsi d'exploiter le matériel reçu ou acheté. Les autres écoles seront équipées via le budget 2022 ;

- Les écoles ont choisi des formations « outils numériques » pour leur personnel ;
- Des périodes de missions collectives dédiées au numérique sont organisées dans certaines écoles.

Bien sûr, certains freins ralentissent le déroulement de cette action, comme la crise sanitaire (qui a entraîné la suspension des formations) ou les aspects budgétaires (coûts de l'équipement : câblage pour le Wifi etc.).

1.1.2.8. DÉVELOPPER L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Par le biais de la Commission communale de l'Accueil, amplifier les partenariats avec divers organismes (exemple: asbl Promemploi, courant 2019) afin de soutenir la formation des accueillant(es) et favoriser l'orientation qualitative de l'accueil extra-scolaire pour les 3-12 ans. L'action consiste également à assurer la formation continuée des encadrants de l'accueil extra-scolaire.

Evaluation de l'action 1.1.2.8.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Audrey HOFMAN

Référente opérationnelle : Annette ERLER – Service instruction et accueil temps libre

La formation avec Promemploi a bien pris cours en 2019. Depuis, 2 autres formations ont eu lieu en 2021 avec l'organisme de formation Odysée. La coordination ATL prospecte afin d'établir sur site et hors heures scolaires plusieurs formations chaque année.

Cette action se heurte à des freins, avec notamment la crise sanitaire (suppression des formations en 2020-2021). En raison de celle-ci, les 50h de formation continue tous les trois ans ne sont toujours pas atteintes pour une grande partie du personnel. De plus, une grande majorité du personnel accueillant est enseignant et il y a de plus en plus de difficultés à trouver du personnel accueillant en remplacement. Il est donc impossible d'organiser des formations pendant les heures scolaires. Les organismes de formation agréés par l'ONE sont débordés et ne donnent régulièrement pas suite aux demandes.

1.1.3. Encourager la pratique sportive à tout âge

Assurer l'entretien voire la restauration des structures existantes afin d'offrir un panel étoffé d'activités sportives dédiées à tous les âges.

1.1.3.1. POURSUIVRE LA RÉGÉNÉRATION ANNUELLE DES TERRAINS DE FOOTBALL

L'action vise à pérenniser le travail d'entretien des terrains en surface - semis, tonte, irrigation - afin de les maintenir en état de pratique convenable tout en veillant à la qualité des sols dans leur ensemble.

Evaluation de l'action 1.1.3.1.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Arnaud MATHY

Référent opérationnel : Giovanni DOLCE – service des sports

Par essence, cette action est en cours toute l'année, avec différentes étapes : entretien, coupe, régénération, fertilisation....

Cette action permet d'offrir aux citoyens des lieux adaptés pour pratiquer le football, sport populaire, ce qui permet de contribuer à atteindre l'objectif dans lequel s'inscrit cette action.

1.1.3.2. AMÉLIORER L'ORGANISATION DES STAGES MULTISPORTS ET DES CENTRES DE PLEIN-AIR

L'accent sera mis sur l'amélioration d'un service qualitatif (mise sur pied d'un système de préinscription), en veillant systématiquement un taux d'encadrement adapté (cf. normes ONE).

Des fiches et un suivi de l'encadrement, des débriefings en équipe etc. (personnel encadrant et administratif), l'évolution du nombre d'inscriptions (2018-2024) seront autant de marqueurs de réussite de l'action. Enfin, il conviendra de mettre à l'étude dès 2020 la constitution d'un panel de sites diversifiés.

Evaluation de l'action 1.1.3.2.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Arnaud MATHY

Référent opérationnel : Giovanni DOLCE – Service des sports

L'action est en cours et en bonne voie d'achèvement, malgré les difficultés liées au COVID (protocoles particuliers à respecter etc.). Ainsi, les inspections de l'ONE en 2020 et 2021 ont conclu à la qualité des stages et à une nette amélioration dans les processus de travail.

Le panel de sites diversifiés pour l'organisation de ces stages est à l'étude.

Cette action offre aux jeunes un large panel d'activités physiques durant les vacances, rencontrant ainsi l'objectif dans lequel s'inscrit l'action.

1.1.3.3. POURSUIVRE LA RÉNOVATION DU HALL OMNISPORTS

Poursuivant l'optique d'une rénovation structurelle et respectueuse de l'environnement, à l'image du recours à la cogénération désormais opérationnelle et à l'installation de chaudières moins énergivores, l'action vise notamment l'installation d'une barrière levante (deuxième trimestre 2019), ainsi que la rénovation complète de la couverture et de l'isolation de la toiture - en attente de subsides Infrasports et UREBA.

Par ailleurs, des contacts seront établis avec des firmes spécialisées afin d'étudier un remplacement approprié de l'éclairage et une mise à l'étude du réaménagement de l'ensemble des vestiaires, ainsi que la concrétisation d'une accessibilité aux PMR (cafétéria).

Evaluation de l'action 1.1.3.3.

Situation (29 décembre 2021) : INITIÉE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – service des travaux

Cette action n'en est qu'à ses débuts. Si la barrière levante prévue a bien été installée, les travaux restant (qui portent sur l'enveloppe du bâtiment en lui-même, et notamment sa toiture) sont conséquents et vont nécessiter un grand investissement en termes de moyens humains et financiers. Des dossiers sont toutefois d'ores et déjà en cours de préparation pour l'obtention de subsides (appel à projets « infrastructures sportives partagées » pour la toiture et l'éclairage en 2022, par exemple).

Ce dossier souligne également l'importance de doter la commune d'une stratégie immobilière communale, globale, réaliste et planifiée.

1.1.3.4. (RE)AMENAGER LES SITES SPORTIFS COMMUNAUX

L'action vise à

- aménager la plaine Pasteur tant en indoor qu'en outdoor (exemple: installation d'une aire multi-jeux) ainsi que la rénovation des terrains extérieurs (dossier introduit, en attente de subsides).
- optimiser la maintenance du stade de Buraufosse par la rénovation du vestiaire des arbitres (premier semestre 2019), par l'étude d'un éclairage adapté et moderne sous réserve d'obtention de subsides.
- finaliser l'agrandissement du stade du Bonnet, intégrant de nouveaux vestiaires (en attente de subsides), des locaux administratifs et une conciergerie, ainsi que l'étude d'implantation d'un éclairage leds.
- remplacer le terrain synthétique du Bonnet par le biais d'un revêtement écologique (liège), tant en sous-couche qu'en couche d'amortissement - deuxième semestre 2020.

Evaluation de l'action 1.1.3.4.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Arnaud MATHY

Référent opérationnel : Giovanni DOLCE – Service des sports

L'action est en cours et en bonne voie de réalisation :

- la plaine Pasteur a été équipée de nouveaux modules et aménagée (réouverture début 2021) ;
- à Buraufosse, la rénovation du vestiaire des arbitres est achevée mais l'étude de l'éclairage du stade a été emabandonnée car le club présent est actuellement en P3 et que l'obligation d'éclairage ne vaut uniquement qu'en D1 amateur ;
- en ce qui concerne l'agrandissement du vestiaire du stade du Bonnet, le subside a été promis au premier trimestre 2021 et le Conseil communal a lancé le marché de travaux en sa séance du 20 septembre 2021 ;
- en ce qui concerne le terrain synthétique du Bonnet, le dossier a pris un peu de retard mais est en cours.

1.1.3.5. Renforcer l'accessibilité du sport à tous et à tout âge

L'action poursuit le maintien et le renforcement des stages existants.

Jeunes: ateliers de psychomotricité - parallèle avec Action 1.1.2.1, en partenariat avec d'autres services comme le Plan de Cohésion Sociale et la Petite Enfance.

Enfants et adolescents: aménager des aires de sport et de jeux de quartier (cf. Plaine Pasteur, Plaine Astérix).

Seniors: continuité et renforcement des services existants (cf cours).

Evaluation de l'action 1.1.3.5.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Arnaud MATHY

Référent opérationnel : Giovanni DOLCE – service des sports (avec la collaboration du PCS)

L'action est en bonne voie de réalisation :

- pour les jeunes, les ateliers de psychomotricité sont organisés dans le cadre du PCS (projet MiniBulles)
- pour les enfants et adolescents, un stage est prévu à la Toussaint 2022 et l'aménagement des plaines de jeux d'Astérix et Florent Joannès est achevé ;
- pour les seniors, le service des sports continue à assurer les cours destinés à ce public. Pour les seniors également, le PCS organise des activités complémentaires qui viennent renforcer l'action sportive pour ce public.

1.1.4. Renforcer les mesures de qualité de vie sur l'entité communale

Poursuivre le développement des services à la communauté en accentuant l'aide aux personnes fragilisées ou isolées et en renforçant la cohésion sociale communale.

1.1.4.1. CONFORTER LE SERVICE D'AIDE-MÉNAGÈRES ET DES TITRES-SERVICES

L'action vise à étoffer l'offre existante, notamment par l'acquisition d'un nouveau véhicule et l'engagement d'un profil encadrant (1/2 temps chauffeur - 1/2 temps ouvrier petits travaux ménagers à destination des seniors).

Evaluation de l'action 1.1.4.1.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Michele ALAIMO

Référente opérationnelle : Yvette HERRENT – Service social

La politique pour ces services est, dans un souci de réalisme budgétaire, de privilégier le développement des titres-services (dont les emplois sont subventionnés) et de limiter le recours aux aide-ménagères (dont les emplois ne sont pas subventionnés) aux ménages les utilisant actuellement, sauf exception liée à la situation précaire de certaines familles. A terme, sans diminution de service pour le citoyen, le coût pour la commune sera donc moindre.

Ces services ont tourné relativement au ralenti durant la pandémie de COVID-19, dans la mesure où, pendant les périodes de pic de confinements, les familles ont suspendu leur utilisation du service. Toutefois, pour les usagers isolés, le service a maintenu un contact téléphonique.

L'engagement des mi-temps « chauffeur » et « ouvrier petits travaux ménagers à destination des seniors » n'a pas pu être mis en place pour raisons budgétaires. Ainsi, des solutions ponctuelles sont dégagées pour assurer le remplacement du chauffeur pour ses absences de congé et maladie. Par contre, pour les petits dépannages ménagers, une solution a pu être trouvée avec l'Agence locale pour l'emploi, vers qui ces demandes sont réorientées.

1.1.4.2. DÉVELOPPER LE SERVICE DE TAXI SOCIAL

Par l'acquisition d'un nouveau véhicule adapté au transport de personnes âgées et/ou à mobilité réduite, l'accent sera porté sur la formation du personnel encadrant et l'étude de faisabilité de mise sur pied d'un système de navette régulière (exemple: marché du mercredi).

Evaluation de l'action 1.1.4.2.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Michele ALAIMO

Référente opérationnelle : Yvette HERRENT – Service social

Le taxi social est un service qui est sollicité en permanence par la population âgée et handicapée pour des déplacements principalement médicaux mais également à vocation sociale et pratique (courses).

En ce qui concerne le nouveau véhicule, le Conseil a fixé les conditions de son acquisition en sa séance du 29 mars 2021 et le Collège a attribué le marché en date du 13 août 2021. La livraison du nouveau véhicule, mieux équipé et plus adapté, est prévue en mars 2022.

Avec la disposition d'un véhicule à plus grande capacité, la mise sur pied d'un système de navette régulier, notamment pour le marché du mercredi, est envisagée et étudiée.

1.1.4.3. METTRE SUR PIED UN RÉSEAU DE BÉNÉVOLAT

L'action consiste à établir une plateforme de bénévolat afin d'assurer une présence et un espace de parole pour les personnes âgées et/ou dépendantes. D'ici la fin de l'année 2019, un toutes-boîtes sera édité pour informer le public concerné de la constitution de ce réseau établi pour favoriser l'écoute, la présence et le service auprès de ces personnes (exemple: faire les courses).

Une étude des besoins de celles-ci est menée courant 2019.

Evaluation de l'action 1.1.4.3.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Michele ALAIMO

Référente opérationnelle : Yvette HERRENT – Service social

Depuis plusieurs années, le service bénéficie du soutien de bénévoles pour l'organisation d'événements avec le public (conférences, banquets, Télévie etc.). L'objectif est de développer un réseau de bénévoles qui serait destiné à une aide plus individuelle du citoyen.

La pandémie de COVID-19 a motivé certaines personnes qui se sont proposées en tant que volontaires (couture, courses etc.). Malgré cela, une difficulté importante reste la

motivation de nouveaux bénévoles et l'émergence concrète de projets dans lesquels ils pourraient s'impliquer.

Pour faire face à ces difficultés, la commune s'est affiliée à la plate-forme francophone du volontariat ASBL (décision du Conseil du 25 octobre 2021), ASBL qui coache le service face à aux difficultés de « recruter » des bénévoles et aussi de rencontrer des demandes. Tous les services communaux peuvent profiter des services de la plateforme.

Un folder explicatif a été réalisé et est prêt à être distribué largement dès que la situation sanitaire le permettra. Le but est de solliciter autant les candidats bénévoles que les personnes demandeuses d'un service.

Le service tient déjà un registre des quelques volontaires et demandes. En cette fin d'année, un petit présent commandé à la plate-forme sera offert aux bénévoles afin de réactiver leur motivation.

1.1.4.4. OPTIMISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES PORTEUSES D'HANDICAP

L'action consiste à perpétuer le label Handicity via la reconduction de la convention échuée courant 2019.

Un accent particulier sera porté à l'accessibilité des bâtiments publics lors de chaque rénovation (exemple: accessibilité du hall omnisports) et lors de festivités (banquets) ou sur site (exemple: Maison des Terrils).

Evaluation de l'action 1.1.4.4.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Michele ALAIMO

Référente opérationnelle : Yvette HERRENT – service social

Une assistante sociale handicontact est présente au sein du service pour répondre aux besoins des personnes handicapées. Elle gère les demandes d'emplacement de parking pour mobilité réduite, l'attribution de sacs poubelles d'exception au lieu de containers pour personnes en difficulté physique, et l'attribution de sacs poubelles pour personnes incontinentes.

L'adhésion à la chartre pour la personne handicapée est à l'instruction au service et le label handicity a été obtenu en septembre 2019.

L'accessibilité des bâtiments publics doit être une priorité dans les projets de rénovation de l'administration et d'organisation d'évènements. Le service social est installé au troisième étage et ne s'inscrit pas dans ce contexte d'accessibilité malgré l'ascenseur aux personnes âgées et handicapées qui constituent notre principal public. Ainsi, une réflexion sera prochainement menée sur ce sujet.

Par ailleurs, un service d'inclusion et de valorisation sociale travaille avec une éducatrice et une assistante sociale du service à l'apprentissage de la mise en autonomie de jeunes handicapés mentaux. Il s'agit d'un projet subventionné par l'AVIQ.

1.1.4.5. PERPÉTUER LES SERVICES EXISTANTS D'AIDE À DOMICILE

Pérenniser la prise en compte de besoins spécifiques en étoffant les collaborations existantes (CSD, ALE...).

Evaluation de l'action 1.1.4.5.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Michele ALAIMO

Référente opérationnelle : Yvette HERRENT – Service social

Le service social tente de répondre au mieux à la plupart des demandes. Si celles-ci sont trop spécifiques ou que la demande d'aide ne correspond pas à la mission du service ou que celui-ci ne peut y donner suite pour une autre raison, une collaboration s'installe avec d'autres services effectifs sur notre territoire tels qu'ALE, CSD, structures d'accueil et d'hébergement....

1.1.4.6. PLAN DE COHESION SOCIALE 2020-2025

Maintenir le développement des actions proposées par le PCS, en incluant la possibilité d'intégrer des processus de participation citoyenne au cours de l'élaboration de celles-ci.

Les indicateur(s) de résultat sont notamment l'indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux (ISADF), la validation des rapports d'activités, le nombre de bénéficiaires enregistrés...

Evaluation de l'action 1.1.4.6.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Valérie MAES

Référente opérationnelle : Véronique KOWALCZYK – Plan de cohésion sociale

Cette action est évaluée annuellement, par le biais d'un rapport d'évaluation soumis au Conseil. L'année 2020 a été évaluée par un rapport adopté le 21 février 2021 par le Conseil et l'année 2021 le sera par un rapport qui sera soumis au Conseil au premier trimestre 2022.

Le rapport 2020 a été approuvé par le SPW, signe que cette action du PST se déroule bien.

Globalement, le PCS a été fortement impacté par la pandémie, qui a interrompu nombre d'actions, tout en en rendant nécessaires de nouvelles, destinées à garder le contact avec le public-cible.

Pour le surplus, le Collège renvoie aux différents rapports annuels du plan.

1.1.5. Assurer le développement culturel sous toutes ses formes

Permettre l'accès du plus grand nombre à différentes formes de culture et renforcer l'attractivité de la commune en la matière - sites didactiques, d'exposition, de concert...

Un accent sera porté aux matières relevant du Patrimoine, afin de valoriser certains sites et/ou bâtiments communaux.

1.1.5.1. ETOFFER LES MATIÈRES RELEVANT DU PATRIMOINE

En écho à l'échevinat créé lors de cette mandature, diverses actions seront menées, à l'image

- d'une scénographie étoffée d'ici fin 2019 à la Maison des Terrils (nouvelles vitrines, centralisation des collections du Laméa...);
- de la mise à l'honneur de la langue wallonne par le biais d'ateliers, de spectacles et d'activités extrascolaires (en collaboration avec le service de l'Instruction publique);
- de l'installation de panneaux didactiques (Maison des Terrils, en collaboration avec Natagora) et de l'apposition de macarons sur le bâti digne d'intérêt (2020-2024).

Evaluation de l'action 1.1.5.1.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Sandrine ALAIMO – Service Culture & Maison des Terrils

L'action est bien entamée et a déjà permis d'avancer dans toute une série de domaines :

- scénographie étoffée à la Maison des Terrils :

L'inauguration du musée avec la nouvelle collection a eu lieu le 9 septembre 2021. Les six nouvelles vitrines ont été installées afin d'accueillir les pièces prêtées par l'ASBL Laméa. Lors de cette journée, a également été inaugurée la première exposition temporaire. D'autres expositions se succéderont afin de dynamiser ce lieu.

L'inauguration a permis au public de découvrir ou de redécouvrir les lieux. L'accès gratuit au musée et aux expositions permet de rencontrer une population diversifiée. L'information a été relayée par différents médias (articles, Facebook, brochure touristiques...)

- mise à l'honneur de la langue wallonne :

Les coordonnées de l'association ont été transmises au service de l'Instruction. Ce dernier a pour projets de les inclure dans le cadre de l'accueil temps libre.

Par ailleurs, le Collège a décidé le 3 décembre 2021 d'étudier la possibilité d'une labellisation « Ma commune soutient les langues régionales ». Un groupe de travail inter-services se penchera sur les différentes actions qui pourraient être entreprises par la commune à différents niveaux (communication, culture etc.).

- Installation de panneaux didactiques (Maison des Terrils, en collaboration avec Natagora)

En collaboration avec une stagiaire, un état des lieux a été réalisé. Ce dernier a permis de prendre conscience des besoins et des aménagements à effectuer sur le site. Un projet visuel de panneaux est en cours de réalisation ainsi que le suivi de la collaboration avec Natagora.

Lorsque le projet sera finalisé il permettra un accès simplifié au site et à l'information. Cela permettra également de développer l'aspect didactique du lieu.

1.1.5.2. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON DES TERRILS

L'action vise à accroître l'attractivité du site via

- l'acquisition d'audioguides (premier trimestre 2019);

- des visites guidées;
- l'accueil des plus jeunes lors de sorties pédagogiques;
- le développement du Land Art;
- la publicité d'événements récurrents...

Evaluation de l'action 1.1.5.2.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Sandrine ALAIMO – Service culture et Maison des Terrils

Cette action est déjà bien entamée, dans la plupart de ses aspects.

Acquisition d'audioguides

20 audioguides ont été acquis en 2019. Il s'avère rencontrer peu de succès. Bien qu'ils soient intéressants d'un point de vue didactique, le public lui préfère les visites libres ou les plans.

Une version en néerlandais (budget 2023) et une meilleure stratégie de communication (affiches etc.) sont donc à l'étude.

Visites guidées

Le programme est adapté par l'équipe d'animation chaque année afin de rencontrer au mieux les desiderata du public. Bien que ce secteur soit en progression, le COVID a été un élément bloquant pour la continuité de son développement. Les visites guidées dans le cadre d'évènements proposés par le service rencontrent un vif succès (« fêtons les saisons »).

Ce projet rencontre bien les objectifs de développement du site et ne demande qu'à grandir.

Accueil des plus jeunes lors de sorties pédagogiques

La pause COVID, si elle a été bloquante au départ, a finalement permis de revoir le programme d'animations et de mieux les promouvoir. Une attention particulière a également été portée sur l'équipe d'encadrement afin que chacun puisse animer en fonction de ses spécificités (âge, thème...) et ainsi proposer une activité qualitative.

Les activités jeune public sont très sollicitées.

Au vu de l'augmentation de la demande, le risque d'être confronté à un manque d'encadrants est réel. La spécificité des tâches et le statut des guides complexifient le recrutement. Il faut être vigilant par rapport à ces points et éventuellement étudier une adaptation de statut afin de pouvoir pérenniser la collaboration.

Développement du Land Art

Le land art ayant été fortement dégradé, il n'est plus possible de le restaurer. Il conviendrait donc de réaliser un nouveau projet et de prévoir un budget spécifique.

Bien qu'il ait un intérêt culturel et artistique pour le public, il est difficile d'entretenir des œuvres le long du RAVEL (vandalisme).

Publicité d'événements récurrents

Les évènements organisés à la Maison des Terrils sont mis en avant au travers des réseaux sociaux et d'affichages dans les bâtiments communaux.

La communication actuelle permet de faire connaître le site au travers des activités organisées. Toutefois, en la développant davantage (ce qui demande à chaque fois du temps), il serait possible de toucher plus de personnes qui ne connaissent pas encore le site. La désignation au sein du service d'une personne responsable de cette promotion est à l'étude.

1.1.5.3. POURSUIVRE LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LE RENOUVELLEMENT DES SALLES COMMUNALES

Une action ciblée, réfléchie et planifiée:

- à Montegnée, par la finalisation des travaux concernant la scène (nouvelle disposition, nouveau revêtement...) et la sonorisation, le réaménagement et la rénovation de l'entrée (accessibilité PMR) et de la façade latérale (courant 2020).
- à Saint-Nicolas ("Fond des rues") - en bonne intelligence avec la rénovation de la place Emile Vandervelde courant 2020 (cf.PIC), par la mise en conformité du monte-charge (courant 2019) et un rafraîchissement intérieur (travaux de peinture - 2019-2020);
- pour l'ensemble de salles, via l'équipement d'un matériel de sonorisation permettant au minimum une prise de parole optimisée.

Evaluation de l'action 1.1.5.3.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Sandrine ALAIMO – Service Culture et Maison des Terrils (avec la collaboration du service des Travaux)

Cette action, entamée, mériterait, comme toutes les actions relatives au patrimoine immobilier communal, d'être intégrée dans une stratégie immobilière communale globale, cohérente, réaliste et planifiée.

Salle de Montegnée

La scène a été rénovée entièrement. Du matériel a été acquis afin de pouvoir assurer la sonorisation (deux façades, 4 éléments suspendus, 4 éléments sub bass). Les travaux de réaménagement et de rénovation de l'entrée et de la façade latérale sont postposés.

La ventilation forcée sous la scène est finalisée (installation récente d'un déshumidificateur). En ce qui concerne la sonorisation, 5 retours pré-amplifiés, 1 RD 45 et une table de mixage sont encore à acquérir.

Salle de Saint-Nicolas ("Fond des rues")

La rénovation de la place est en cours de réflexion au sein du service des travaux.

Le suivi du monte-charge se fait tous les trimestres. Suite à de nouvelles réglementations quelques points sont à revoir. Le dossier suit son cours.

Concernant le rafraîchissement intérieur de la salle, un marché vient d'être attribué par le service des travaux et le chantier débutera prochainement.

Sonorisation

Ce point succèdera à la réalisation des travaux dans les différentes salles. Il faudra également veiller à mettre en place les modalités pratiques afin d'en assurer la bonne gestion.

1.1.5.4. RENFORCER LE PROJET "VIS TA CULTURE"

Sur base du succès rencontré lors de la première édition au printemps 2019, en partenariat avec l'asbl L'Atelier et le Plan de Cohésion Sociale, l'action vise dès 2020 à renforcer la dynamique citoyenne en portant le projet dans les différents quartiers.

Evaluation de l'action 1.1.5.4.

Situation (29 décembre 2021) : BLOQUEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Sandrine ALAIMO – Service Culture et Maison des Terrils

Il y avait une réelle volonté de réitérer cet événement. Le projet était de le mettre en place une année sur deux mais le COVID a bloqué son développement.

Bien que ce projet permette de créer des synergies entre les différents services et de susciter des actions citoyennes, il demande beaucoup de temps de préparation. Il devra donc se prévoir dans un contexte sanitaire plus serein si les partenaires sont toujours preneurs du projet.

1.1.6. Développer la politique communale en matière de bien-être animal

L'action vise notamment à renforcer les collaborations existantes avec la SRPA (transports d'animaux, pigeonnier...) et les Pompiers (NAC, animaux sauvages...), en bonne intelligence avec le service proposé par le CREAVES des Terrils.

1.1.6.1. REDYNAMISER LE CENTRE DE REVALIDATION DES ESPÈCES ANIMALES VIVANT À L'ÉTAT SAUVAGE (CREAVES)

L'action vise à

- la création d'une ASBL "CREAVES des Terrils" courant 2019;
- l'engagement d'un ETP;
- le développement général des structures et l'acquisition d'un matériel étoffé.

Un partenariat avec d'autres communes avoisinantes (via convention) sera institué dans la foulée.

Evaluation de l'action 1.1.6.1.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement

Le CREAves de Saint-Nicolas est devenu l'asbl Creaves des terrils en 2019. La ville de Seraing et les communes de Grâce-Hollogne et de Saint-Nicolas sont partenaires au sein de ce projet et cotisent annuellement. En 2020 et 2021, Saint-Nicolas a investi respectivement 20.000€ et 30.000€ dans les infrastructures du Centre de revalidation.

Depuis sa création, l'asbl engage durant la haute saison (de mai à octobre) 1 ETP. Cet engagement ne peut encore se faire à durée indéterminée par manque de stabilité financière (en attente d'un projet de subsidiation de la Wallonie pour l'engagement de personnel et de l'adhésion de commune partenaires supplémentaires).

En matière de faune sauvage, la commune répond pleinement aux objectifs du BEA par l'existence d'un Centre de Revalidation qui permet aux citoyens : 1) de déposer tout animal blessé pour revalidation, 2) de recevoir des conseils en matière de préservation de la faune sauvage.

Section 5. Mise en œuvre des différentes actions du PST – Objectif stratégique 1.2. « Être une commune qui (ré)aménagement son cadre de vie »

Par objectif opérationnel, l'évaluation des différentes actions de cet objectif stratégique se décline comme suit :

1.2.1. Développer l'attractivité de l'entité communale

En dépit du relief accidenté et de la densité topographique de la commune, l'action vise à renforcer les mesures prises pour favoriser l'implantation d'activités sur commune (de concert avec l'action 1.3.2.3 - "Plan d'actions en faveur du commerce local"), dans le respect des structures riveraines existantes et en parfaite intégration avec l'environnement.

1.2.1.1. FINALISER LA RÉNOVATION DE L'ANCIENNE COOPÉRATIVE DE TILLEUR

Une fois le terme échu de la procédure consécutive à la faillite de l'entrepreneur initial par la récupération du cautionnement (premier semestre 2019), divers marchés subsidiaires seront lancés (portes, peintures...) afin d'espérer une fin effective des travaux au terme de l'année 2019, selon planning des corps de métier actuels.

Indicateurs de résultat: inauguration effective, nombre d'événements organisés...

Evaluation de l'action 1.2.1.1.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux

Cette action a pris du retard, notamment en raison des perturbations dues à la pandémie de COVID-19.

Les travaux sont en cours de finalisation : peinture (externalisé), électricité (en interne) et installation d'une cuisine semi-professionnelle.

La fin des travaux et l'inauguration sont prévues en 2022.

1.2.1.2. RECONSTRUIRE LA SALLE POLYVALENTE DU QUARTIER COOPÉRATION

L'action consiste à entamer les travaux à l'automne 2019, une fois le désamiantage de l'ancienne dalle terminé.

Indicateur: inauguration effective, nombre d'événements organisés.

Evaluation de l'action 1.2.1.2.

Situation (29 décembre 2021) : ACHEVEE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE

La nouvelle salle polyvalente a été achevée et réceptionnée en 2021.

Baptisée « Pavillon des Libertés », elle a été inaugurée le 17 septembre 2021.

Le Conseil en a confié la gestion, par délibération du 22 novembre 2021, à l'ASBL Centre culturel de Saint-Nicolas. La salle est donc désormais pleinement opérationnelle et accessible à la location.

1.2.1.3. ETABLIR UN PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC EXISTANT

Poursuivant la redynamisation des quartiers, dans une logique de bien-être et de bien vivre ensemble, l'action intègre la rénovation d'escaliers et de places publiques - cf. place Emile Vandervelde - 2020 (cf.PIC), et place Cri du Perron - une fois le lotissement General Construction achevé, place d'Italie... Dans cette logique de réaménagement, une étude sera menée visant à l'établissement d'une redevance pour travaux effectués par la Commune aux abords des propriétés privées (termes et procédure à établir) - exemple: envahissement anarchique d'un trottoir par des plantations privées.

Evaluation de l'action 1.2.1.3.

Situation (23 décembre 2021) : INITIEE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – service des travaux

La gestion de son espace public est un enjeu fondamental pour une commune. Si les projets de réaménagement des places publiques suivent leur cours et si la réflexion sur la redevance est lancée, le Collège a estimé nécessaire d'élargir le champ de cette action pour y intégrer une réflexion sur l'ensemble de la politique d'aménagement du territoire.

Le véhicule le plus adapté pour traduire cette vision est le schéma de développement communal (SDC). Le 31 mai 2021, le Conseil a validé le principe du SDC et lancé un marché visant à la désignation d'un auteur de projet. Le Collège a attribué ce marché en date du 17 décembre 2021.

Cette action devra donc être actualisée en conséquence.

1.2.2. Développer les initiatives en matière de mobilité et de sécurité routière

1.2.2.1. FAVORISER LA MOBILITÉ DOUCE EN CRÉANT DES ESPACES PROTÉGÉS PERMETTANT DE REJOINDRE LE RAVEL

En collaboration avec les Habitations sociales, constituer sur l'entité un maillage d'interconnexions, autour du RAVEL, en empruntant les voies lentes existantes, afin d'encourager les modes doux et les fusions entre quartiers.

Evaluation de l'action 1.2.2.1.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux (en collaboration avec les services de l'environnement et de la mobilité)

Cette action entraîne plusieurs projets en cours :

- Mise en place d'un parking de délestage sur le site du Gosson,
- Projet de sens uniques limités et de liaisons (Val-Benoit) en cours ;
- Appels à projets « BiodiverCité » et « Parc urbain », ces appels à projets visant le réaménagement d'espaces verts longeant des voies de mobilité douce et répondraient à l'objectif de fusion entre quartiers.

Cette action est à poursuivre afin de répondre pleinement à l'objectif opérationnel malgré la présence de certains éléments en freinant la poursuite sur certaines parties du territoire communal : étroitesse des rues, appropriation de « sentiers » communaux par des privés etc.

1.2.2.2. INITIER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Une fois l'inscription au PIC de l'action, celle-ci visera à encourager la mise sur pied de commissions participatives (en fonction des cas étudiés) et à déterminer (2020-2021) les différentes phases d'élaboration du plan. Une fois approuvé par la Région Wallonne, une analyse préalable précédera la mise en œuvre planifiée des projets.

L'action vise également, outre une rénovation continuée et réfléchie des trottoirs de l'entité, à intégrer le développement de la sécurisation des passages pour piétons - signalisation et éclairage adapté, ainsi que l'amélioration de la sécurité des usagers dits faibles.

Evaluation de l'action 1.2.2.2.

Situation (29 décembre 2021) : INITIÉE

Référente politique : Valérie MAES & Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Philippe STRUBBE – Service mobilité

Préalablement à cette action, un référent interne « mobilité » a été désigné en 2020. Il suit, en 2021-2022, la formation « Conseiller en mobilité » du SPW. Ainsi, la commune disposera d'un agent formé et mieux à même de piloter l'action.

En janvier 2022, le Conseil va formellement initier la démarche visant à la réalisation d'un plan communal de mobilité et sera amené à lancer la procédure de marché public ayant pour objet la désignation de l'auteur de projet.

1.2.2.3. ENCOURAGER LA RÉNOVATION PRIVÉE DES TROTTOIRS

En vue de réduire les coûts de réfection à charge communale, l'action consiste à favoriser l'initiative des propriétaires par la budgétisation d'un subside communal (enveloppe fermée) et/ou paracommunal, accordé selon des critères stricts (de nécessité, de sécurisation, d'uniformisation maximale avec l'environnement direct, de prescription des matériaux autorisés, d'un calendrier de réalisation...). Une certification technique finale viendra en tout état de cause valider l'octroi dudit subside.

Evaluation de l'action 1.2.2.3.

Situation (29 décembre 2021) : NON ENTAMEE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux

Cette action n'a pas été entamée. En effet, en matière de travaux publics, le Collège a décidé de donner la priorité à d'autres dossiers, notamment ceux du PIC.

Logiquement, cette action devrait s'inscrire dans le suivi de l'élaboration du plan communal de mobilité, qui permettrait de prioriser les zones à refaire. Au vu du timing de l'élaboration de ce plan, des contraintes financières pesant sur la commune et des moyens humains à disposition, cette action ne pourra être lancée avant la fin de la mandature.

Bien entendu, la rénovation des trottoirs restera dans les préoccupations du service des travaux, notamment dans le cadre des projets plus globaux d'aménagements de voiries.

Il conviendra d'adapter le PST en conséquence.

1.2.3. Renforcer la sécurité des personnes et des biens

Première des libertés, la sécurité sur le territoire de l'entité est une priorité constante. En privilégiant les renforcements ciblés et en concertation avec les autorités policières renouvelées, il s'agit donc de lutter contre un maximum de délinquances, qu'elles soient routière, juvénile, environnementale, criminelle ou autres.

1.2.3.1. ACQUÉRIR DES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE SUPPLÉMENTAIRES

Pour accentuer la lutte contre les incivilités récurrentes et en collaboration avec les services concernés, l'action vise à compléter l'équipement actuel par une ou deux caméras mobiles. Disposées de manière aléatoire aux endroits problématiques préalablement identifiés, elles permettront d'accroître la flexibilité de la surveillance et l'identification optimisée des auteurs d'incivilités, et diminuer d'autant le sentiment ressenti d'impunité.

Evaluation de l'action 1.2.3.1.

Situation (29 décembre 2021) : ACHEVEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement

Un marché public a été passé en 2020 pour la location d'une caméra dite mobile (en réalité fixe temporaire au sens de la législation). 3 caméras fixes temporaires plus classiques sont venues compléter le parc de matériel de vidéosurveillance. La commune dispose donc désormais de 7 caméras de surveillance.

Cette action permet d'appuyer la lutte contre les délinquances environnementales, essentiellement liées aux dépôts clandestins. Elle répond donc en partie à l'objectif opérationnel.

Il va de soi que, afin d'atteindre encore davantage l'objectif opérationnel, la commune n'est pas fermée à l'idée d'acquérir des caméras supplémentaires. Toutefois, une telle acquisition aurait évidemment un coût et nécessiterait d'augmenter le nombre d'agents qui traitent les données à caractère personnel.

1.2.3.2. AMÉLIORER LA PRÉSENCE POLICIÈRE DITE DE PROXIMITÉ DANS LES QUARTIERS

Dès l'effectivité de la nomination d'un nouveau chef de zone (fin 2019?), il sera procédé sans délai à une redéfinition des missions des agents de quartier.

Evaluation de l'action 1.2.3.2.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Zone de police

Le nouveau chef de corps a pris ses fonctions fin 2019.

Une nouvelle commissaire, chargée de superviser les agents de quartier, est entrée en fonction en 2021.

Une plus grande clarté dans la communication vers le citoyen a été opérée, puisque celui-ci peut désormais d'un simple clic connaître l'identité et les coordonnées de son agent de quartier.

Cette nouvelle équipe est notamment attelée à la redéfinition du rôle de l'agent de quartier et de la police de proximité. Ainsi, dans le cadre de la centralisation des effectifs de la zone de police dans le nouveau commissariat, prévue en 2022, un poste local sera maintenu à l'hôtel communal de Saint-Nicolas avec un accueil virtuel permettant notamment de déposer plainte mais également une présence policière « physique » résiduelle.

En concertation avec divers services communaux (logement, urbanisme, population, environnement etc.), les agents de quartier participent activement à la lutte contre des phénomènes frappant les citoyens au plus près, comme l'insalubrité et le squat de logements, la surpopulation de certains logements, les dépôts clandestins de déchets etc.

Les agents de quartier sont également des yeux pour certains services communaux, notamment celui des travaux, lorsqu'ils signalent les problèmes qu'ils constatent (signalisation manquante, végétalisation envahissante etc.).

1.2.3.3. SÉCURISER LES LIEUX AUX ABORDS DES ÉCOLES

Améliorer les abords des écoles afin de les rendre davantage visibles par les automobilistes et d'un usage aisé pour les piétons.

L'installation de panneaux et de marquages routiers éventuels feront l'objet d'une étude préalable par la Cellule Mobilité, en collaboration avec les écoles concernées et les associations de parents. Le recours à des profils spécialisés type Gardiens de la Paix sera encouragé en fonction des réalités rencontrées.

Evaluation de l'action 1.2.3.3.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Zone de police

Des aménagements aux abords de diverses écoles sont discutés en cellule mobilité. Ainsi, en 2021, l'école Saint-Hubert a fait l'objet de divers aménagements dans son voisinage immédiat.

Les agents de quartier veillent, autant que possible, à patrouiller à proximité des écoles de leur secteur lors des heures d'entrée et de sortie des écoles.

La possibilité d'un recours à des Gardiens de la Paix a été étudiée, sans être retenue à ce stade. En effet, à l'heure actuelle, la commune ne pourrait pas prétendre à une subvention fédérale et ne peut se permettre d'assumer seule le financement d'un service de gardiens de la paix.

1.2.4. Intensifier les politiques locales en faveur de la propreté publique

Intègre le développement des politiques de prévention et de répression ciblées, et le renforcement de l'information des citoyens quant à la collecte et au tri des déchets (compostage, déchets organiques).

Ici aussi (cf.1.2.3.3), la législation relative aux Gardiens de la Paix pourra trouver à s'appliquer en la matière.

1.2.4.1. RENFORCER LE SERVICE DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES (SAC)

En collaboration avec les services de Police locale, des Travaux voire du CPAS, l'action vise à mobiliser les quatre agents constatateurs et le fonctionnaire sanctionnateur pour articuler de manière optimale la prévention et la répression éventuelle.

Par ailleurs, dès 2020, la désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial sera étudiée.

Evaluation de l'action 1.2.4.1.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – service environnement

Deux agents constatateurs ETP ont été formés aux SAC (dont un formé au visionnage des images de vidéosurveillance) et exercent un rôle de prévention (dialogue avec le citoyen, distribution de courrier de sensibilisation), ainsi que de répression en matière de Propreté publique.

Depuis 2021, trois fonctionnaires sanctionneurs provinciaux ont été désignés. Cette désignation s'est faite en parallèle de la révision du règlement général de police, qui permet désormais de sanctionner administrativement les infractions dites mixtes et les infractions en matière d'arrêt et de stationnement.

L'action pourrait être davantage renforcée pour répondre pleinement à l'objectif opérationnel. Les éléments qui bloquent le renforcement de la politique sont un manque d'effectifs : du personnel supplémentaire permettrait de consacrer davantage de temps à la sensibilisation des citoyens sur le terrain et à la mise en place d'un partenariat et d'actions communes avec les inspecteurs de quartier et autres services concernés. Toutefois, ici aussi, les contraintes budgétaires conduisent à la prudence.

1.2.4.2. INSTAURER DES CIRCUITS SUR COMMUNE PERMETTANT UNE ÉVACUATION DES DÉCHETS CLANDESTINS

Une action concertée qui intègre:

- un renforcement des effectifs en fonction des réalités constatées: volume, tonnage, localisation...;
- des campagnes de sensibilisation;
- une intensification des opérations propreté, couplée à une identification/actualisation des zones "points noirs".

Evaluation de l'action 1.2.4.2.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement

L'action mérite d'être renforcée afin de répondre pleinement à l'objectif opérationnel. Les éléments qui bloquent le renforcement de la politique sont un manque d'effectifs et de temps à consacrer à la sensibilisation des citoyens sur le terrain et à la mise en place d'un partenariat et d'actions communes avec les services des Travaux, de Police, etc. Ici aussi, les réalités budgétaires sont particulièrement prégnantes.

1.2.4.3. DÉVELOPPER LE SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Tout en garantissant le maintien de la gratuité de ce service, il s'agit d'intensifier la lutte contre le dépôt sauvage d'encombrants, notamment par l'acquisition programmée d'un petit camion-grue au cours de l'année 2019.

Un accent particulier sera donné

1. à la responsabilisation des citoyens intéressés par la collecte (prise de rendez-vous, présence physique le jour de l'enlèvement...);
2. au tri des déchets, accentué une fois l'aménagement de l'esplanade du hangar de l'Environnement finalisé. Cet espace pourrait accueillir une zone de "pré-tri" en vue, notamment, de réduire les trajets vers les parcs à conteneurs et de réduire d'autant l'impact environnemental.

Evaluation de l'action 1.2.4.3.

Situation (29 décembre 2021) : ACHEVEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement

La Commune a adhéré à la Ressourcerie du Pays de Liège en 2020 (décision du Conseil communal du 27 janvier 2020).

La Convention avec la Ressourcerie permet de répondre durablement (recyclage des déchets) à l'objectif opérationnel en faveur de la Propreté publique puisqu'elle offre à chaque citoyen une filière gratuite pour l'évacuation de leur encombrants.

L'action se doit de différencier les encombrants collectés en porte-à-porte chez le citoyens (objet de l'action) avec les déchets collectés par les services communaux sur le territoire ou produits par ces mêmes-services et qui doivent faire l'objet d'un pré-tri avant leur évacuation vers les différentes filières d'élimination. Ainsi, elle pourrait être reformulée en ce sens.

1.2.4.4. POURSUIVRE L'ENFOUISSEMENT DES CONTAINERS À VERRE

S'appuyant sur les programmations stratégiques de l'intercommunale Intradel, l'action entend poursuivre l'enfouissement desdits containers pour concerner, à terme, la totalité du parc communal.

Evaluation de l'action 1.2.4.4.

Situation (29 décembre 2021) : BLOQUEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement

L'action est en stand-by en raison d'une cause externe. En effet, Intradel, suite à la pandémie de COVID-19 et ses conséquences pour l'intercommunale, doit reprendre contact avec le service pour la poursuite de l'enfouissement des bulles à verre.

1.2.5. Instituer le développement durable et le respect de l'environnement dans la pratique administrative et citoyenne

Les enjeux climatiques et énergétiques sont autant de défis majeurs, voire d'urgences réelles, auxquels il convient de répondre en assurant une cohésion sociétale pérenne.

Il s'agit donc de mobiliser les forces vives (services administratifs communaux, comités de quartier, tissu associatif...) en vue de réfléchir et d'agir pour une "institutionnalisation" du développement durable et du respect de l'environnement à l'échelle communale.

Dans le cadre de la Convention des Maires, la commune s'est engagée dans la mise en place d'une politique locale énergie climat-POLLEC (horizon 2030). Plusieurs actions sont comprises au sein de cette politique locale, dont notamment

l'établissement d'un plan d'Action en Energie Durable et Climat (PAEDC) et la mise en place d'une cellule "POLLEC" chargée de mettre en œuvre et de suivre ce PAEDC.

1.2.5.1. ANCRER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LA GESTION COMMUNALE

Mener une politique volontariste afin de diminuer durablement les consommations énergétiques via:

- le remplacement encouragé de l'éclairage public par des luminaires basse-énergie (cf. Programme d'investissement RESA);
- l'installation de pavés de dalles led dans les bâtiments communaux (exemple: deuxième étage de l'Administration communale programmé au 1er semestre 2019);
- la tenue régulière de conférences-débats, notamment en partenariat avec le CPAS;
- la sensibilisation du jeune public autour de cette thématique (secteur social et éducatif).

Mais également

- en collaboration avec l'Instruction publique, poursuivre le programme de rénovation de l'ensemble des écoles communales en favorisant les économies d'énergie.
- en collaboration avec l'Environnement, programmer l'installation de panneaux photovoltaïques (2019-2020) au hangar de l'Environnement.
- en collaboration avec les Travaux, concrétiser l'étude d'un projet de production d'énergies renouvelables.

Evaluation de l'action 1.2.5.1.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement (avec la collaboration des services des travaux et de l'instruction)

Globalement, cette action se heurte à deux écueils :

- elle gagnerait à s'inscrire dans une stratégie immobilière communale globale, cohérente, réaliste et planifiée ;
- elle fait face à un manque de personnel. Pour y faire face, un subside a été sollicité auprès de la Wallonie visant à l'engagement d'un mi-temps « Coordinateur POLLEC » ; la commune a budgété en 2022 de quoi porter ce mi-temps à temps plein avec une affectation partielle au service des travaux.

En ce qui concerne plus spécifiquement les projets déjà en cours, il convient de noter que des pavés de dalles led ont été installés aux premier et deuxième étages de l'Administration communale de Saint-Nicolas.

Par ailleurs, en ce qui concerne plus particulièrement les bâtiments scolaires, les projets suivants sont en cours :

- Remplacement des châssis (école des Botresses)
- Remplacement de la chaudière (école Coopération)
- Régulation de la chaudière (école Van Belle)
- Remplacement de la chaudière (école des Botresses)

- Réfection et isolation de la toiture du réfectoire des Botresses (PPT prévu début 2022).
- Rénovation et isolation de la toiture de la salle de gym de (école Coopération)
- Rénovation et isolation de la toiture de l'école Tout-va-Bien (PPT prévu en 2022).
- Installation de vannes thermostatiques.
- Pause de tentures isolantes thermiques.

1.2.5.2. RENFORCER LES POLITIQUES LOCALES FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

L'action consiste à

- aménager le hangar du service technique de l'Environnement (esplanade, panneaux photovoltaïques...) en vue d'assurer un fonctionnement optimisé du service;
- poursuivre l'engagement communal dans le projet Maya;
- concrétiser une gestion différenciée des Espaces Verts : développement de la mobilité douce, balisage et sécurisation;
- implantation d'un Point Vélo, avec parking de délestage - soumis à étude préalable de faisabilité;
- promotion de la biodiversité locale, via l'installation de ruches et la collaboration active avec Natagora pour la réserve naturelle.

Evaluation de l'action 1.2.5.2.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement

En ce qui concerne l'aménagement du Hangar, celui-ci est achevé.

En ce qui concerne le Projet Maya et la promotion de la biodiversité locale : certaines actions sont antérieures au PST (gestion différenciée depuis 2011, réserve naturelle depuis 2009, rucher didactique depuis 2012) ; d'autres se poursuivent dans un objectif de continuité du Plan Maya (accroître les plantations mellifères, intégrer les cimetières dans la gestion différenciée, sensibilisation des citoyens à la préservation de la biodiversité locale, etc.).

L'action répond relativement bien à l'objectif opérationnel bien que des pistes d'amélioration pourraient être envisagées : renforcement des actions de sensibilisation du public, renforcement de la collaboration avec les autres services (PCS, Instruction, CPAS, etc.), verdurisation des parcelles communales (cfr 1.2.5.3).

1.2.5.3. VISER LA RÉINTÉGRATION D'UNE NATURE LOCALE DANS LES CIMETIÈRES COMMUNAUX

L'action vise dans un premier temps (2019-2020) l'obtention du label régional "Cimetière Nature" - cimetière pilote: Tilleur.

A moyen terme (2020-2022), il s'agit d'encourager et de matérialiser des solutions alternatives et efficaces pour assurer une présence maîtrisée de la nature au sein des différents cimetières - végétalisation, gestion de l'eau, développement de la biodiversité.

Evaluation de l'action 1.2.5.3.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement (en collaboration avec le service des sépultures)

L'action est initiée avec les plantations effectuées au sein du cimetière de Bonne Fortune et la création d'une brigade verte en 2021, chargée spécifiquement de l'entretien des espaces verts des cimetières (cette mission étant auparavant effectuée par les fossoyeurs). Au cours de l'année 2021-2022, l'achat de matériel de désherbage alternatif adapté aux cimetières et le renforcement de la brigade verte vont assurer une présence maîtrisée de la végétation.

La verdurisation et l'obtention du label « Cimetière Nature » constituent des objectifs à plus long terme.

1.2.6. Plan d'investissement communal 2019-2021 (PIC)

Pour l'année 2019, l'action vise à

- l'amélioration de la rue des Muguets: rénovation complète de la voirie, des éléments linéaires et des trottoirs.
- l'égouttage du cimetière de Saint-Nicolas.

Pour l'année 2020, l'action vise à

- l'amélioration de la rue Frédéric Braconier: rénovation complète de la voirie, des éléments linéaires et des trottoirs.
- l'amélioration de la place Emile Vandervelde (Fond des rues): aménagement du parking existant avec réduction de la largeur de voirie (près de 8m), afin de créer des parkings en épi et un trottoir indépendant permettant une circulation aisée des piétons.
- la rénovation des installations techniques à l'Hôtel communal de Saint-Nicolas: remplacement des chaudières, placement de vannes thermostatiques, système de ventilation.

Pour l'année 2021, l'action vise à

- l'amélioration de la rue François Cloes: rénovation et réduction de la largeur des trottoirs (minimum 1,50m) dans le but de créer des parkings en épi, permettant de stationner un plus grand nombre de véhicule qu'en configuration longitudinale.
- l'aménagement du parking de la rue Pasteur: aménagement d'un arrêt de bus conforme aux impositions du TEC ainsi qu'à son agrandissement afin de déplacer des bus en attente place Emile Vandervelde. De même, une rénovation des trottoirs en contour de ce parking ainsi qu'une rénovation des revêtements de celui-ci sont programmées, afin d'apporter davantage de convivialité et de donner un statut de "parking de délestage" à cette zone.
- l'amélioration de la partie basse de la rue Murebure: nouvelle couche de roulement, rénovation des trottoirs, remplacement de l'ensemble des éléments linéaires dans la zone concernée. Ceux-ci seront décalés afin de

créer des trottoirs de minimum 1,50m tout en gardant une largeur libre de passage en voirie de 3,50m minimum.

Evaluation de l'action/objectif opérationnel 1.2.6.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux

Sur la base d'un montant qui lui est communiqué par la Région, la commune est tenue d'élaborer, dans les six mois et selon un modèle déterminé par la Région, un plan d'investissement communal (PIC) reprenant l'ensemble des projets qu'elle envisage de réaliser au cours de chaque année de la programmation pluriannuelle concernée. Le PIC actuel couvre les années 2019, 2020 et 2021.

Plusieurs éléments sur le PIC sont à noter :

- le PIC ne peut concerner que des projets qui seront réalisés durant la programmation pluriannuelle concernée et doit tenir compte d'un taux de subvention de 60 % ;
- Le montant des travaux subsidiés repris dans le plan PIC doit se situer entre 150 et 200 % du montant qui est attribué à la commune : ainsi, tous les projets ne pourront pas être réalisés ;
- Les dossiers concernés sont souvent complexes (subsides à justifier, marchés conjoints etc.) et conséquents (plusieurs millions d'euros) ;
- Lors de ce PIC en particulier, plusieurs événements en ont perturbé la réalisation : la pandémie de COVID-19 (confinements, retards des entreprises, pénuries diverses etc.), l'entrée en vigueur de la réglementation relative à la traçabilité des terres etc.

En ce qui concerne plus spécifiquement les différents projets retenus dans le cadre du PIC :

- *Amélioration de la rue des Mugnets*: il s'agit d'un marché conjoint avec la SPGE, dont les conditions ont été fixées par le Conseil en date du 22 février 2021 et qui a été attribué le 29 octobre 2021 par le Collège. Le début du chantier est envisagé au printemps 2022 ;
- *Egouttage du cimetière de Saint-Nicolas* : la SPGE a lancé, seule mais en concertation avec la commune, un marché de travaux (dont le Conseil communal a été informé en séance du 25 octobre 2021) ;
- *Amélioration de la rue Frédéric Braconier* : il s'agit d'un marché conjoint avec la SPGE et la CILE (qui doit remplacer toutes ses conduites), dont le Conseil a fixé les conditions en date du 31 mai 2021. Les offres sont attendues pour la fin janvier 2022, et les procédures d'attribution, de tutelle et d'exécution s'en suivront.
- *Amélioration de la place Emile Vandervelde (Fond des rues)*: ce projet fait l'objet d'un report au prochain PIC afin d'y englober un projet de parking rue Lhoneux).
- *Rénovation des installations techniques à l'Hôtel communal de Saint-Nicolas* : ce projet a été annulé ;
- *Amélioration de la rue François Cloes*: il s'agit d'un marché « exclusif communal », dont le Conseil a fixé les conditions en date du 31 mai 2021. Les offres sont attendues pour la fin janvier 2022, et les procédures d'attribution, de tutelle et d'exécution s'en suivront ;
- *Aménagement du parking de la rue Pasteur*: le Conseil communal a fixé les conditions de ce marché « exclusif communal » en séance du 20 décembre 2021. Ce projet a été

transmis au SPW et la commune est dans l'attente de son avis avant de pouvoir effectivement lancer la mise en adjudication. Ce projet, qui était dans la tranche « non prioritaire » (les 150-200%) du PIC a pu être mis en route en raison de l'annulation ou du report au prochain PIC de deux projets précités ;

- *Amélioration de la partie basse de la rue Murebure*: ce projet, qui était dans la tranche « non prioritaire » (les 150-200%) du PIC n'a donc, en raison de la réalisation d'autres projets, pu être réalisé.

1.2.7. Formaliser les principes et les actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent ("Plan Logement")

Conformément au Code wallon du logement et de l'habitat durable, l'action vise à arrêter les objectifs lors de l'adoption de la déclaration de politique communale du logement:

1) Dynamiser les filières de logement existantes

Chaque acteur partageant le même objectif, à savoir un logement décent pour chaque ménage, la création d'une synergie avec les 4 acteurs que compte Saint-Nicolas dans le secteur du Logement (SLSP "Habitations sociales de Saint-Nicolas", AIS "Aux portes de Liège", CPAS et Commune) permettra une meilleure répartition de l'effort et des résultats plus cohérent sur le territoire de l'entité.

2) Augmenter l'offre de logements

Une véritable dynamique du logement doit être mise en place, pour ce faire divers outils mis en place par le législateur seront levés.

Parmi ceux-ci, la prise en gestion volontaire constitue un outil clé permettant de réintroduire dans le circuit locatif des logements vacants, et de sensibiliser les propriétaires à confier des logements en gestion à l'Agence Immobilière Sociale « Aux Portes de Liège ».

La constatation et l'inventaire des logements inoccupés seront dès lors poursuivis. Dans ce cadre, des synergies devront être développées avec cet opérateur, le CPAS et le Service Logement afin de voir attribuer les logements en bonne intelligence sociale.

La lutte contre les logements inoccupés n'est pas une nouveauté et doit être poursuivie. Ainsi, au regard du manque criant de logements en Région Wallonne, aucun moyen ne sera négligé pour remettre dans le circuit locatif, ou acquisitif, les habitations inoccupées.

A cet égard, un travail en amont avec les propriétaires des logements inoccupés devra être poursuivi afin d'en connaître les raisons. Il conviendra de les inciter à remettre leur bien sur le marché immobilier, notamment via une information accrue sur les aides régionales en la matière et les opportunités que peuvent présenter une mise en gestion volontaire auprès de l'agence immobilière sociale. A défaut de réactions, la mise sous gestion unilatérale sera envisagée.

Le droit à un logement décent constitue un droit fondamental de la personne humaine.

Dans ce cadre, le travail de contrôle sur la salubrité des logements sera intensifié de même que la lutte contre les marchands de sommeil. Pour faciliter l'identification des logements problématiques, le partage d'informations sera accru entre les Services Population, la Police locale, le CPAS, le Service Logement et la SLSP.

Cette Cellule Logement devra, dans ce cadre, jouer un rôle de coordination avec les services extérieurs à l'Administration communale (Police, CPAS, AIS et SLSP). Cette coordination permet le partage d'informations, d'identifier les logements problématiques, ainsi que d'assurer un suivi des actions suite à un arrêté d'insalubrité, d'inhabilité.

3) STOP béton

Saint-Nicolas est la commune la plus densément peuplée de Wallonie comptant 3 544 habitants par kilomètre carré.

Paradoxalement, la densification à outrance ne permet cependant pas de baisser les prix du marché et génère d'autres problèmes (mobilité, stationnement, égouttages, ...) Au contraire, elle est un terrain propice au développement de marchands de Sommeil qui louent des biens de tailles moyennes à un trop grand nombre de personnes.

Actuellement, les dossiers d'urbanisme sont donc analysés en fonction du seul CoDT et de l'ancien Règlement sur les bâtisses de Saint-Nicolas. La mise en place d'outils modernes tel qu'un schéma de développement territorial ainsi que d'un plan de mobilité permettra à Saint-Nicolas d'orienter l'aménagement de son territoire sur une nouvelle voie dans laquelle le frein du tout au béton pourra prendre place.

Le Service Urbanisme apparaîtra alors comme le régulateur du logement de qualité dans un environnement de qualité.

4) Valoriser un habitat de haute qualité environnementale

En signant la convention des maires, Saint-Nicolas s'est engagée à réduire de 40% les émissions de CO2 à l'échelle de son territoire d'ici 2030. Le secteur du logement représente 30% de ces émissions.

Notre priorité sera donc la création d'un guichet logement et énergie, qui permettra, avec l'aide du service urbanisme, de guider et de conseiller les candidats bâtisseurs ou rénovateurs, lors de tous travaux permettant d'améliorer la durabilité du bâti et d'en réduire les dépenses énergétiques.

Le conseiller en énergie guidera également les citoyens à l'application des normes PEB (isolation, ventilation, ...) lors de l'introduction d'un permis de rénovation ou d'urbanisme et informera sur toutes les formes de prime octroyées en matière d'énergie ou de logement.

La précarité énergétique sera également aux centres de nos attentions. Selon le baromètre énergétique de la fondation du roi Baudouin, plus d'un belge sur 5 éprouve des difficultés à se chauffer. En matière de logement, les résultats confirment que les locataires sont nettement plus touchés par la précarité énergétique. Ce baromètre met également en évidence le lien existant entre l'état de dégradation du logement et le fait d'être en précarité énergétique. Une attention particulière sera donc donnée lors de l'examen de demandes de division de logement quant aux mesures prises pour l'isolation et les moyens de chauffer ces logements (des charges d'urbanisme pouvant dans certains cas être imposées).

Le CPAS joue également un rôle central sur l'accès au chauffage dans l'accompagnement des personnes précarisées. Une collaboration étroite entre les Conseillers en énergie doit être mise en place pour dégager une aide cohérente et structurée.

Evaluation de l'action/objectif opérationnel 1.2.7.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux (avec la collaboration des services logement et urbanisme)

La pandémie de COVID-19 n'a pas encore permis de lancer le projet « dynamiser les filières existantes » par l'organisation de synergies.

Pour ce qui concerne le projet « Augmenter l'offre de logements », les réflexions sont en cours. Ainsi, de nouveaux logements construits par la commune (à l'ancienne coopérative de Tilleur) seront mis en gestion auprès de l' AIS dès 2022. Par ailleurs, la lutte contre le logement inoccupé se poursuit : chaque année, des citoyens sont frappés par la taxe « logements inoccupés ». La lutte contre le logement insalubre est également au cœur des préoccupations : la conseillère en logement suit plusieurs dossiers avec la police. Globalement, l'aspect « salubrité des logements » mériterait plus de ressources humaines.

Pour ce qui concerne le « stop béton », les démarches relatives à l'établissement d'un schéma de développement communal sont en cours depuis mai 2021 et celles relatives à un plan de mobilité devraient démarrer début 2022.

Au niveau de la valorisation d'un habitat à haute qualité environnementale, les ressources humaines ont manqué pour véritablement lancer les projets avancés. Toutefois, l'arrivée d'un renfort « POLLEC » en cas d'octroi du subside wallon devrait permettre d'améliorer cette situation.

[Section 6. Mise en œuvre des différentes actions du PST – Objectif stratégique 1.3. « Être une commune financièrement proactive »](#)

Par objectif opérationnel, l'évaluation des différentes actions de cet objectif stratégique se décline comme suit :

1.3.1. Encadrer la gestion financière pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages

Par l'encadrement d'une fiscalité stable et par la volonté d'une autonomie de gestion recouvrée, responsable et tenant compte de l'ensemble des réalités socio-économiques de l'entité, il convient d'agir afin de préserver au mieux le pouvoir d'achat des ménages saint-niclausiens.

1.3.1.1. MAINTENIR UNE FISCALITÉ MODÉRÉE

L'action consiste à maintenir autant que possible les taxes existantes pour la durée de la mandature -budget de référence: 2019.

Critère d'objectivation: Typologie des communes 2018 (Belfius)/ communes urbanisées: cluster W12

Evaluation de l'action 1.3.1.1.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Vincent RUIZ – Directeur financier

A une exception près, l'ensemble des taxes et redevances ont été maintenus à leur niveau de 2019 : cette action est donc bien suivie.

L'exception concerne la taxe sur la collecte et sur le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et assimilés, dont la légère augmentation est due à l'application du mécanisme du « coût-vérité » imposé par la Wallonie.

1.3.1.2. SORTIR DU PLAN DE GESTION

En concertation avec le CRAC, procéder au remboursement anticipé des crédits concernés pour ne plus faire l'objet que d'un suivi dit "léger" par ledit Centre, et recouvrir une latitude de gestion stricte, responsable mais autonome.

Evaluation de l'action 1.3.2.2.

Situation (29 décembre 2021) : ACHEVEE

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Vincent RUIZ

Depuis 2019, la commune de Saint-Nicolas n'est plus sous plan de gestion et a donc pu récupérer une autonomie certaine dans sa gestion financière. Cette « sortie de la tutelle du CRAC » n'a pas empêché une gestion saine, responsable et réaliste des finances publiques au niveau communal. Ainsi, en 2022 et au service ordinaire, le budget présente un boni (exercice propre) de 282.000 €. Le boni global ordinaire (cumulé) s'élève de son côté à 8.190.000 €.

1.3.2. Soutenir l'économie à l'échelon communal

Il convient d'encourager l'économie de proximité par le biais d'axes multiples: favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et de nouveaux commerces, poursuivre le développement d'emplois locaux, soutenir les "petits" indépendants dans leur volonté d'installation, conserver une offre de produits adaptés aux besoins des citoyens...

1.3.2.1. OPTIMALISER LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE L'EMPLOI

L'action consiste à offrir aux agents et au public concernés un service étoffé en vue de soutenir et renforcer l'accès à l'emploi. Ainsi, notamment,

- de nouveaux locaux, agrandis et plus conviviaux, permettant notamment la tenue de séances d'information récurrentes (troisième étage de l'Administration communale) - été 2019;
- l'engagement d'un mi-temps (via récupération points APE) - fin 2019/début 2020
- la proposition à l'étude de fournir des outils de consultation d'offres d'emploi sur les différents sites communaux...

Evaluation de l'action 1.3.2.1.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Arnaud MATHY

Référente opérationnelle : Françoise CLAESSENS – Service Emploi

Cette action est en cours. Ainsi,

- l'installation dans les nouveaux locaux, plus adaptés, s'est effectuée comme prévu ;
- pour raisons budgétaires, l'engagement d'un mi-temps supplémentaire n'a pu se faire mais le service collabore avec l'ASBL MIREL, ce qui permet à la commune d'avoir une travailleuse de cette association dans ses murs, en appui du service ;
- l'étude en ce qui concerne la publication des offres d'emploi est en cours.

1.3.2.2. CRÉER UN PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'action consiste à programmer dès 2020 l'étude de faisabilité de l'implantation d'un parc d'activités mixtes - logement, PME, grandes et/ou moyennes surfaces commerciales, commerce local...

Diverses localisations seront proposées à l'étude: Chimeuse, Paire de l'Espérance, Branche Planchard...

Evaluation de l'action 1.3.2.2.

Situation (29 décembre 2021) : INITIÉE

Référent politique : Arnaud MATHY

Référente opérationnelle : Laurence SWITTEN – Service commerce

Cette action doit s'inscrire dans le cadre du schéma de développement communal, dont l'élaboration commencera sous peu. Une évaluation des différentes implantations possibles sur commune doit être faite, compte tenu de l'évolution du contexte depuis 2019 (nouveaux projets sur Tilleur, etc.).

Plus globalement, le Collège se montre attentif à encourager voire imposer la présence de cellules commerciales dans les projets urbanistiques d'ampleur (Bonne Fortune, Espérance etc.).

1.3.2.3. PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DU COMMERCE LOCAL

L'action vise à offrir une plus grande lisibilité des activités commerciales réparties sur l'entité communale.

Pour ce faire, plusieurs pistes seront à l'étude dès la fin 2019:

- programmer un cadastre des commerces afin d'établir, d'une part, un état des lieux concret et actualisé au fil des ans, et, d'autre part, une mise à niveau du respect des prescrits légaux, notamment en matière de sécurité relative aux conditions d'exploitation;
- sous réserve des budgets disponibles, possibilité d'octroi d'un coup de pouce à l'installation - conditionné au respect de conditions strictes;

- assurer une promotion optimisée par les réseaux sociaux et les canaux d'information locale: page Facebook du service (premier semestre 2019), radios locales, bulletin communal;
- corollaire au cadastre envisagé (cf.supra), l'établissement d'un registre de commerces consultable par le citoyen (site Internet et bulletin communaux).

Evaluation de l'action 1.3.2.3.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Arnaud MATHY

Référente opérationnelle : Laurence SWITTEN – Service commerce

En prévision de l'élaboration du schéma de développement communal, et afin de pouvoir prendre en compte le plus en amont possible l'expression des commerçants, une consultation sera lancée début 2022.

L'établissement du registre des commerces est en cours et l'objectif est de pouvoir le diffuser via le nouveau site internet communal.

Par ailleurs, cette première partie de mandature a été marquée par la crise du COVID-19 et son impact conséquent sur notre tissu économique local. Face à cela, la commune a réagi, en déployant un ambitieux plan de soutien. S'additionnant aux mesures fédérales et régionales, ce plan avait pour objectif de participer à la résilience et à la relance du tissu économique local. Doté en 2021 d'un budget global de 500.000 euros et auquel se sont ajoutées des suspensions de taxes pour les commerçants, il s'articulait autour de trois axes :

- la mise en place d'un système de « chèques commerces locaux » : un chèque de 15 euros par ménage ;
- l'octroi d'une aide directe aux commerçants locaux : une prime de 1.000 à 2.000 euros pour les commerçants locaux impactés ;
- l'octroi d'une aide directe aux associations locales : une subvention de 500 à 1.000 euros pour les associations impactées.

Il s'agissait d'aider les commerçants et associations qui existaient avant le début de la crise du COVID-19 et qui avaient été impactés par celle-ci. Ainsi, les grandes surfaces et commerces alimentaires, qui n'ont jamais été contraints à la fermeture, n'ont pas assez été intégrés dispositif. A l'inverse, certaines entreprises impactées (HORECA etc.) ont bien été incluses dans le plan. Les indépendants à titre accessoire n'ont également pas été repris dans le champ d'application du dispositif, afin de pouvoir en concentrer plus efficacement la force de frappe.

Une évaluation spécifique de ce plan a été réalisée et présentée au Conseil en janvier 2022. Le montant non utilisé en 2021 sera réinjecté dans un nouveau système de chèques commerces en 2022, adapté suite à l'évaluation réalisée. En effet, un tel projet permet de soutenir, y compris par de la communication, les commerces locaux mais également les ménages. Il responsabilise également les citoyens dans leur façon de consommer, en les incitant à acheter local.

En 2020, 2021 et 2022, la commune a également décidé de suspendre trois taxes frappant les commerçants : débits de boissons, enseignes et redevances pour les terrasses HORECA.

Pour 2022, un projet « coup de pouce » à l'installation de nouveaux commerces via un « bon publicitaire » est à l'étude.

1.3.2.4. AIDER LES PME ET LES INDÉPENDANTS LOCAUX DANS LEURS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

L'action vise à établir un "vade-mecum" à destination des commerçants (en place sur l'entité ou désireux de s'y établir), listant les démarches concrètes à suivre en matière de respect des prescrits légaux (normes d'exploitation, rapports sécurité préalables...).

Plus globalement, cette démarche s'inscrira dans une logique de soutien et de systématisation de la disponibilité et de la proactivité du service vis-à-vis des commerçants locaux.

Evaluation de l'action 1.3.2.4.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référent politique : Arnaud MATHY

Référente opérationnelle : Laurence SWITTEN – Service commerce

L'une des missions premières du service du commerce est d'être le relai des commerçants auprès de l'administration, leur point de contact avec cette dernière. Ainsi, le service veille à la prise de contact et à la sensibilisation des commerçants au respect des prescrits légaux, que ce soit en période ordinaire (sécurité incendie etc.) ou plus extraordinaire (protocoles particuliers COVID).

Les commerçants sont également soutenus par la mise à jour du cadastre (destiné à être publié) et par différentes actions de suivi de leurs activités via les médias communaux (site, bulletin communal, réseaux sociaux etc.).

[Section 7. Mise en œuvre des différentes actions du PST – Objectif stratégique 1.4. « Être une commune qui encourage la citoyenneté par le biais de dispositifs participatifs »](#)

Par objectif opérationnel, l'évaluation des différentes actions de cet objectif stratégique se décline comme suit :

1.4.1. Encourager les pratiques de bonne gouvernance et de lisibilité de l'action publique

Déjà entreprise par la volonté initiée en 2019 de mieux communiquer avec les citoyens (courrier de suivi, sensibilisation des agents, réseaux sociaux, nouveau site internet à venir ...), l'action entend développer l'opportunité pour les citoyens de s'impliquer davantage dans la vie communale.

1.4.1.1. ORGANISER DES CONSULTATIONS ET DES RENCONTRES CITOYENNES AU REGARD DE PROBLÉMATIQUES LOCALES SPÉCIFIQUES

L'action permettrait d'attirer l'attention des autorités sur des problèmes ponctuels d'intérêt local.

Sur base d'échanges constructifs, menés à partir d'éléments objectifs, une procédure de suivi serait initiée. Celle-ci permettrait notamment de pointer concrètement les difficultés posées et les acteurs (civils et administratifs) en charge

du/des dossiers arrêtés de concert (identification), de programmer la/les réalisations à mener (phasage) et d'arrêter les critères de rencontre de l'objectif poursuivi (conclusion et suivi).

Dans le même ordre d'idées, sur proposition de l'échevinat des Travaux, une plateforme citoyenne proactive serait créée afin de signaler de manière actualisée certaines altérations du domaine public (affectant par exemple les voiries communales).

Evaluation de l'action 1.4.1.1.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Pierre LEFEBVRE – Directeur général

La pandémie de COVID-19, et ses conséquences en matière d'organisation de réunions publiques, n'a pas permis de lancer structurellement le volet « rencontres citoyennes » de cette action. Toutefois, le Collège et l'administration veillent déjà régulièrement, lorsqu'une telle démarche est indiquée et possible, à des rencontres avec certains groupes de citoyens : parents d'une école donnée en cas de gros travaux, riverains concernés par un changement important etc.

Plus spécifiquement, le projet de mettre en place une commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité, permettant d'impliquer les citoyens dans ces questions importantes, est à l'étude. De même, un dispositif participatif afin de mesurer le trafic dans les quartiers, en partenariat avec Liège Métropole, a été déployé en 2021.

En ce qui concerne la plateforme citoyenne proactive permettant de signaler de manière actualisée certaines altérations du domaine public, elle est à l'étude, notamment via une adhésion à « Wallonie en poche ». A première analyse, notamment après consultations avec des services de communes déjà utilisatrices, les services concernés (travaux, environnement et mobilité) émettent quelques craintes qu'il convient de lever avant de s'engager éventuellement dans la démarche : capacité de gérer les signalements (effectifs), crainte des signalements redondants, tâches administratives lourdes et chronophages de suivi etc.

1.4.1.2. FAVORISER LA MISE EN PLACE DE BUDGETS PARTICIPATIFS

En collaboration avec l'ensemble des services, l'action vise à prévoir un budget alloué à la confection de montants limités, qui permettraient de financer des projets d'habitants de la commune. La mise en débat et la décision finale, seraient menées de concert par l'Autorité et la population concernée.

Evaluation de l'action 1.4.1.2.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Maxime LAFOSSE – Directeur général adjoint

Le budget participatif est lancé à Saint-Nicolas. L'option retenue, à ce stade, est un budget de 20.000 €, un appel à projets « libre » et une commission citoyenne chargée de départager les projets. Ainsi, les citoyens de la commission, dans le cadre de leur mission de sélection des projets, seront mis dans la peau des femmes et hommes politiques

(confrontés aux différents services communaux – financiers, techniques, juridiques etc. -, parfois d'avis contradictoires).

Le 21 juin 2021, le Conseil communal a arrêté ces principes dans un règlement et, le 25 octobre 2021, il a composé la commission citoyenne. L'échéance pour le premier appel à projets est fixée au 31 mars 2022.

Un processus d'accompagnement pour les personnes souhaitant déposer un projet est prévu et organisé par le plan de cohésion sociale (séances d'information, ateliers, aides au remplissage du dossier etc.).

La mise en œuvre des projets sera faite par la commune (marchés publics etc.), dans une démarche participative (avec la commission citoyenne, les porteurs des projets retenus, les riverains etc.).

Section 8. Mise en œuvre des différentes actions du PST – Objectif stratégique 2.1. « Rendre la commune plus efficace et efficiente »

Par objectif opérationnel, l'évaluation des différentes actions de cet objectif stratégique se décline comme suit :

2.1.1. Améliorer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information au bénéfice du citoyen

A l'ère de l'e-gouvernement, il s'agit d'encourager une réelle simplification administrative visant à faciliter certaines démarches, limiter les redondances et supprimer les doublons, en assurant la communication et la transversalité entre les acteurs concernés.

L'action vise plus globalement à encourager un changement de culture, à migrer vers une mutualisation et une transversalité des systèmes, à la formation systématisée des Employés au numérique...

2.1.1.1. DÉVELOPPER LE SITE INTERNET COMMUNAL

L'action vise à lancer un marché de services (2020-2021) pour le développement et la maintenance d'un nouveau site Internet communal.

Divers critères seront particulièrement étudiés: lisibilité et clarté de l'information diffusée, convivialité de l'interface et facilité d'usage, simplicité des mises à jour...

Evaluation de l'action 2.1.1.1.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Pierre LEFEBVRE – Directeur général

Dès 2020, un marché public « in house » a été passé avec l'intercommunale IMIO, actuelle gestionnaire du site, afin de permettre la mutation de celui-ci sur la version proposée la plus récente. Un membre du personnel est partiellement détaché depuis plusieurs mois afin de préparer ce passage à une nouvelle version en termes de contenu et il a été formé. Le plan du site nouveau a été établi et les images d'illustration (via drone) ont été réalisées.

Malheureusement, fin 2021, alors que le travail était en bonne voie, la commune a appris auprès d'IMIO qu'une nouvelle version, encore plus conviviale et plus interactive, tout en étant plus simple de gestion pour la commune, était disponible. Il a donc été décidé d'y recourir, ce qui retardera la mise en ligne du nouveau site internet.

Toutefois, entretemps, la version actuelle du site n'a pas été délaissée et s'est enrichie au gré de l'évolution des préoccupations communales : pages spécifiques au COVID-19, au plan de soutien et au budget participatif ; publication de façon active et en avance sur une future obligation légale des projets de délibération et les notes de synthèse des séances publiques des conseils communaux etc.

2.1.1.2. SIMPLIFIER CERTAINES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES (eGUICHET)

L'action s'appuie sur un modèle de gouvernance ouverte et participative, visant à s'inscrire dans la logique Smart City. Il s'agit d'accroître l'offre de prestation des services communaux en exploitant les innovations et les opportunités du numérique, en l'espèce une orientation usagers et un développement des services en ligne. Pistes envisagées (liste non exhaustive): délivrance de certains documents Population-Etat civil- Casier judiciaire, location de salles...

Evaluation de l'action 2.1.1.2.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Robert DELANTE – service population

La crise du COVID-19 fut l'opportunité de souligner la nécessité pour une commune de se doter d'un eGuichet efficace, sans pour autant bien entendu renoncer à l'accueil « physique » des citoyens, notamment ceux qui éprouvent certaines difficultés.

Dans cette optique, la nouvelle version de l'eGuichet se finalise. Cette nouvelle version sera déployée, dans un premier temps, pour la délivrance des documents Population, Etat-civil et Casier judiciaire. Le 20 septembre 2021, le Conseil Communal a décidé d'adhérer à la centrale d'achats du BOSA pour les paiements en ligne.

Dès la formation terminée et la convention finalisée avec le BOSA, la nouvelle version d'eGuichet pourra être activée, vraisemblablement début 2022. Cette nouvelle version, avec le paiement en ligne sur un site sécurisé, permettra aux citoyens de commander les documents désirés et d'effectuer directement le paiement. Les services concernés ne devront plus attendre le retour du service des finances (qui validait le paiement) pour répondre aux diverses demandes (délivrance plus rapide des documents aux citoyens).

Par ailleurs, en ce qui concerne des démarches de police administrative, l'acquisition (conjointe avec la Ville d'Ans) d'un logiciel permettant aux citoyens d'effectuer en ligne leurs demandes d'occupation du domaine public est en cours.

2.1.2. Renforcer l'accessibilité de l'Administration

2.1.2.1. ETUDIER LA POSSIBILITÉ D'UN BUREAU DÉCENTRALISÉ OFFRANT CERTAINS SERVICES COMMUNAUX

Sous réserve d'un budget alloué à l'action, il s'agirait de proposer l'acquisition d'un minibus itinérant offrant certains services administratifs à la population: prises de

renseignements, démarches administratives, pré-demandes de carte d'identité ou de passeport...

L'action s'inscrit dans une optique de proximité et de simplification à la rencontre des administrés. Elle permettrait aussi la transversalité d'objectifs tels que la réduction de l'empreinte environnementale (limitation des déplacements), la (re)création du lien social, la simplification administrative...

Evaluation de l'action 2.1.2.1.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Pierre LEFEBVRE – Directeur général

L'étude en question en était à ses débuts quand la crise du COVID-19 a frappé, mettant davantage en avant les outils numériques que l'ouverture de nouveaux bureaux administratifs.

Au surplus, la dimension modeste du territoire communal, la nécessité de rationaliser le bâti communal, le contrôle des dépenses et la nécessité d'investir dans des outils numériques, ont conduit à conclure qu'il ne serait pas opportun d'ouvrir un tel bureau décentralisé.

Le PST devra être adapté en ce sens.

2.1.2.2. ASSURER UN ACCUEIL PERSONNALISÉ POUR TOUT NOUVEAU CITOYEN

L'action consiste dans la réalisation d'une brochure listant les services communaux: leur périmètre d'action et leurs coordonnées complètes. Cet objectif s'accompagnera d'une sensibilisation des agents du service Population à la distribution du fascicule et à la délivrance de toute information utile à fournir aux nouveaux citoyens saint-niclausiens.

Evaluation de l'action 2.1.2.2.

Situation (29 décembre 2021) : INITIÉE

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Pierre LEFEBVRE – Directeur général

Fortement impactés par la crise du COVID-19 (confinements, fonctionnement en rendez-vous et à moindre régime, retards pris à rattraper etc.), les services communaux n'ont pu, à ce stade, mener cette action à son terme.

Toutefois, un premier pas a déjà été franchi par la réalisation d'une brochure reprenant l'ensemble des services, communaux ou de partenaires, actifs sur l'entité et à vocation sociale au sens large. Cette brochure a été distribuée à la population avec l'édition de décembre 2021 du bulletin communal.

2.1.3. Optimiser le fonctionnement entre services et entre structures

2.1.3.1. DÉVELOPPER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'action vise à mobiliser davantage l'ensemble des forces vives en interne afin d'optimiser les ressources humaines.

Ceci passe notamment par

- l'établissement de profils de fonction actualisés;
- le développement de plans de formation, partie intégrante de la carrière de l'agent;
- l'évaluation continuée des membres du personnel;
- la réflexion sur le renforcement de l'attrait de la fonction publique locale dès l'élaboration du budget 2020;
- l'adaptation renouvelée du cadre, dès le premier semestre 2019...

Evaluation de l'action 2.1.3.1.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Pierre LEFEBVRE – Directeur général

Cette action est une des priorités « internes » de la nouvelle direction générale depuis son entrée en fonction en octobre 2019.

Depuis cette date, le cadre du personnel a été actualisé comme prévu (Conseil communal du 9 novembre 2020). Lors du même conseil, un nouveau règlement de travail (qui comprend là où c'est possible des dispositions modernes de gestion du temps de travail, propres à conforter l'attractivité de la commune : horaires flottant etc.) a été adopté, tout comme un règlement apportant une solution à la problématique des gardes et des rappels. De plus, le télétravail structurel (hors COVID et sur base volontaire, là où il est possible) a été formalisé et sera donc bientôt possible.

En ce qui concerne les profils de fonction, les évaluations (processus déjà entamé pour la Direction générale elle-même) et les plans de formations, toutes ces matières sont à l'étude en vue de présenter un ensemble cohérent. Cela se fera après l'adaptation de l'organigramme, l'actualisation des missions et rôles de chaque service ainsi que l'adoption de nouveaux statuts, administratif et pécuniaire. Ces statuts contribueront, dans la limite de ce qui est permis par la Wallonie, à l'attractivité de notre fonction publique locale (régime de congés, indemnités, promotions etc.). Un bémol, en matière d'attractivité, concerne l'abandon contraint de la mise en route de chèques-repas, pour motifs budgétaires.

2.1.3.2. MISE SUR PIED D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Conformément aux prescrits légaux (INTOSAI, CDLD), l'action vise à améliorer les processus internes en vue de la réalisation d'objectifs et de projets prédéfinis, en intégrant au maximum la gestion des risques inhérents aux différents services.

Très concrètement, il s'agira d'organiser une méthode de travail pour un maximum de situations pouvant se poser à l'administration et de constituer un répertoire (par exemple sous forme de FAQ disponible sur serveur Internet) permettant à chaque membre du personnel autorisé de prendre connaissance de cette méthode définie.

Evaluation de l’action 2.1.3.2.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Valérie MAES

Référents opérationnels : Pierre LEFEBVRE & Maxime LAFOSSE – Direction générale

Si le cadre du système de contrôle interne n’a pas encore été présenté au Conseil, l’administration ne reste pas inactive en la matière. Ainsi, dès janvier-février 2020, la Direction générale a suivi des formations dispensées en la matière par l’Union des Villes et communes de Wallonie.

De plus, divers processus de travail ont déjà été revus sous l’angle du contrôle interne : gestion des séances du Collège ; gestion des séances du Conseil ; octroi d’une autorisation d’occupation du domaine public ; octroi d’une autorisation d’évènement (en cours) ; etc.

L’objectif demeure, pour la fin de la mandature, la présentation du cadre du système au Conseil et la création de fiches « processus » pour un nombre défini de tâches dont l’arrêt pourrait mettre en péril la continuité des services et l’exécution de ses missions légales par la commune.

2.1.3.3. RENFORCER LES SYNERGIES AVEC LE CPAS

En concertation avec le CPAS et en parallèle à la synergie financière existante, l’action vise à étudier l’établissement de conventions de synergies dans un but d’économies d’échelle et d’utilisation rationnelle des ressources. A titre d’exemple, la passation de marchés publics conjoints sera encouragée, de même que la mise à disposition de personnel contractuel et/ou statutaire.

Evaluation de l’action 2.1.3.3.

Situation (29 décembre 2021) : EN COURS

Référente politique : Valérie MAES

Référents opérationnels : Pierre LEFEBVRE & Maxime LAFOSSE – Direction générale

Comme le traduisent les rapports présentés chaque année au Conseil communal, les synergies entre la commune et le CPAS sont assez nombreuses, vont croissant et sont de nature variée (ponctuelle, structurelle etc.).

En matière de marchés conjoints, plusieurs vont se concrétiser dès 2022-2023 : désignation d’un SEPPT, marché d’assurances etc.

Globalement, les services administratifs (personnel, finances, direction générale) et techniques (travaux, environnement) apportent leur concours et expertise au CPAS dès que cela est nécessaire, notamment afin d’éviter que le CPAS ne s’expose à certains frais. La Direction générale a notamment été fort présente lorsqu’il s’agissait de soutenir les équipes du CPAS prises dans la gestion de la crise au sein de la MRS Springuel-Hellin.

Ces synergies sont appelées à se poursuivre et à s’amplifier, avec comme seule boussole le service le plus efficace possible au citoyen, rendu de la façon la moins onéreuse et la plus efficiente.

CHAPITRE III. EVALUATION DE LA METHODE DE GESTION DU PST

Comme expliqué dans la section 4 du chapitre Ier, le suivi de la mise en œuvre du PST a été organisé depuis son adoption de façon assez souple. Le responsable opérationnel de chaque action supervise celle-ci, en associant le référent politique lorsque cela est nécessaire.

La Direction générale, accompagnée du Comité de direction, supervise la mise en œuvre du PST et veille à sa bonne intégration dans les pratiques communales, afin d'en assurer la plus grande efficacité.

Section 1^{ère}. Méthodologie d'évaluation de la méthode de gestion du PST

L'évaluation de la méthode de gestion du PST a été réalisée par la Direction générale (Directeur général et Directeur général adjoint), avec l'appui des différents responsables de service concernés.

La Direction générale s'est ainsi livrée à un exercice d'autocritique, réalisé notamment lors de discussions approfondies se basant sur les différents retours provenant des services à l'occasion de cette évaluation.

Section 2. Eléments de contexte impactant la méthode de gestion du PST

Il est indéniable que des éléments de contexte ont impacté la méthode de gestion du PST.

Ainsi :

- L'arrivée d'une nouvelle Direction générale (octobre – novembre 2019) a fait que le suivi du PST n'a pu être rendu immédiatement optimal (temps d'adaptation de la nouvelle équipe etc.) ;
- Le Directeur général doit encore revoir la composition du comité de direction, pour le rendre plus représentatif de la diversité des services, tout en lui conservant son efficacité ;
- La pandémie de COVID-19 et ses conséquences, qui a détourné les équipes du suivi du PST, au profit d'autres priorités ;
- Le management n'est pas encore habitué et formé (pour la plupart) à la dynamique de planification stratégique et de gestion/suivi de projets.

Section 3. Efficacité de la méthode de gestion du PST

La méthode en place pour gérer le PST et la mise en œuvre de ses projets/actions, naissante voire inédite, est à revoir afin d'être plus efficace.

Tout d'abord, le programme informatique utilisé pour le suivi du PST (eComptes), s'il est gratuit, n'est vraiment pas optimal et convivial : il n'engage pas à son utilisation, ce qui la freine.

Par ailleurs, l'adhésion à la démarche de certains acteurs n'est pas encore optimale. Ainsi, le PST reste vu comme une tâche « en plus », superflue et sans intérêt réel. Certains acteurs ne se le sont ainsi clairement pas approprié.

Le comité de direction, organe épaulant la Direction générale dans sa gestion du PST, n'est peut-être pas assez impliqué dans la démarche ; il reviendra à la Direction générale d'y remédier. Cette situation permettra de davantage fédérer les différents acteurs concernés.

L'évaluation du PST a également fait ressortir un degré inégal de suivi des différentes actions au sein des services. Ainsi, certains services sont plus prompts à prendre le pli de l'évaluation continue de leurs actions (n'hésitant pas à interpeler la Direction générale en dehors de ladite période d'évaluation), alors que d'autres actions sont réapparues uniquement lors de cette phase d'évaluation.

La communication autour du PST gagnerait à être améliorée, que ce soit au niveau interne (vers les agents, qui ne le maîtrisent pas voire ne le connaissent pas) ou externe (vers le citoyen, car le PST initial n'est publié sur le site web que de façon brute, sans contextualisation et dans un format neutre).

Le PST, dans sa démarche, ses projets/actions, s'articule harmonieusement avec l'exercice des missions régaliennes communales, même si l'aspect parfois chronophage de son suivi peut entraîner certains conflits.

Le PST s'articule relativement bien avec les différents plans menés par le pouvoir local. Il n'y a en effet aucune difficulté quand ces plans y ont été intégrés ou y trouvent leur origine ou inspiration. La situation peut être plus tendue lorsqu'il s'agit d'un plan qui n'y a pas été (entièrement) intégré, car cela peut mener à des difficultés, conceptuelles, de priorisation ou d'évaluation.

Si les lignes qui précèdent peuvent laisser croire que le bilan est mitigé pour la démarche PST à Saint-Nicolas, il n'en est rien ! Ainsi, la Direction générale considère qu'il s'agit d'un réel atout pour formaliser l'intégration des différents objectifs communaux au sein d'une même approche. Sa mise en œuvre peut s'apparenter, en interne, à une révolution culturelle, ce qui implique un nécessaire travail de pédagogie et d'adaptation, qui est en cours. Dans leur majorité, les actions sont bien suivies par les services sur le fond. La question de la forme de ce suivi pourrait, elle, être améliorée.

Les difficultés mentionnées plus haut peuvent, pour la plupart, aisément se régler : tel sera l'un des objectifs de la Direction générale en vue de la prochaine évaluation.

[Section 4. Ajustements envisagés dans la méthode de gestion du PST](#)

La démarche PST telle que développée actuellement peut donc faire l'objet d'améliorations.

En premier lieu, un travail de pédagogie voire de formation doit être entrepris vers les services (gestion de projets etc.), afin qu'ils puissent se rendre compte que, loin de révolutionner leurs pratiques, le PST n'est qu'un outil destiné à intégrer les différentes réalisations communales, dans l'optique d'atteindre les objectifs fixés par l'autorité politique.

En deuxième lieu, il faut faire vivre le PST, au-delà des évaluations périodiques. Le comité de direction devrait être ainsi appelé à faire plus souvent le point sur son avancement. De même, lorsqu'un projet de délibération est présenté au Conseil ou au Collège, la référence

à l'action du PST qu'il met en œuvre pourrait être intégrée, afin de démontrer que le PST se vit également au quotidien, contrairement à ce qui est parfois cru. Véritable boussole de l'action administrative, le PST doit davantage susciter l'adhésion.

En troisième lieu, il conviendrait d'améliorer la communication vers le citoyen en matière de PST. Cela pourrait se faire par la publication sur le site, dans une page reprenant quelques éléments de contexte, d'une version actualisée et plus dynamique du PST, ainsi que de la présente évaluation. De même, un article pourrait lui être consacré dans une prochaine édition du bulletin communal.

Dans une perspective plus large et à échéance de la prochaine mandature, c'est le processus d'élaboration du PST lui-même qui devra être revu, afin d'y laisser une plus grande place aux agents de terrain.

CHAPITRE IV. PERSPECTIVES

Comme mentionné plus haut, le Collège a souhaité que, en suite immédiate de l'évaluation, l'actualisation du PST soit envisagée. Ainsi, sur base des résultats de ladite évaluation, les adaptations pourront coller au plus près des besoins.

Globalement, le Collège est satisfait du suivi qui est donné au PST : la plupart des actions sont en (bonne) voie de réalisation. Celles pour lesquelles une difficulté majeure est soulignée seront adaptées. Il ne sera ainsi pas touché aux grands axes du PST, à savoir les objectifs (stratégiques et opérationnels), qui opérationnalisent la déclaration de politique communale.

Certaines actions seront supprimées, lorsqu'il s'avère qu'elles ne pourront être réalisées, que ce soit pour des raisons internes (budget, effectifs etc.) ou externes (contraintes extérieures etc.).

D'autres actions, plus nombreuses, seront modifiées, pour les ajuster : redéfinition profonde de certaines d'entre elles, adaptations plus cosmétiques etc.

Certaines actions seront, enfin, ajoutées, notamment celles dont l'évaluation a souligné la nécessité : l'élaboration d'une stratégie immobilière communale ou l'élaboration d'un schéma de développement communal, par exemple.

Nul n'ignore qu'il faudra tenir compte du contexte et ne pas « charger la barque » en annonçant un nombre conséquent de nouvelles actions. Ainsi, les incertitudes liées au COVID (d'un point de vue financier, notamment) pèseront lourdement dans la balance.

La méthodologie de gestion du PST sera adaptée compte tenu de ce qui a été exposé dans la section précédente.

Le Collège a souhaité une communication transparente de la présente évaluation, tant vers les membres du Conseil communal que vers les citoyens (publication sur le site web etc.). Il a souhaité l'évaluation la plus objective possible, conscient qu'il peut prêter le flanc à la critique sur certains points, mais convaincu que l'étendue des réalisations démontrera à suffisance le travail accompli.

S'il y a eu beaucoup de travail effectué, il en reste à accomplir. Pour les prochaines années (2022-2024), le Collège espère donc mener à termes les actions reprises dans le PST, convaincu qu'elles sont à même de contribuer à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

La démarche PST, si elle peut apparaître à certains comme une inutile et supplémentaire pesanteur administrative, par laquelle le secteur public sacrifie à une méthode de gestion « du privé », souligne au contraire la place que peut et doit prendre le décideur politique dans la gestion d'une collectivité publique. Il lui revient de fixer les objectifs à atteindre, fort des conseils et suggestions de son administration dont il doit tenir compte. Cette dernière, disposant d'un cap à suivre, peut donc opérationnaliser cette stratégie. Œuvrant de concert, le binôme « politique/administration », dès lors que chacun reste à sa place, peut faire avancer les choses et apporter plus de bien-être au citoyen, protéger son cadre de vie et lui offrir les meilleures opportunités.

CHAPITRE V. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

1	VOLET EXTERNE	
1.1	ÊTRE UNE COMMUNE OÙ LE VIVRE-ENSEMBLE EST UNE RÉALITÉ POUR TOUS	
1.1.1	La petite enfance – Assurer un accueil des plus jeunes dans une structure renouvelée, étoffée et moderne	
1.1.1.1.	Inauguration de la nouvelle crèche communale avant l'été 2019	Achevée
1.1.2.	L'enfance, l'instruction et la jeunesse – Accueillir, former, sensibiliser et émanciper	
1.1.2.1	Mise en place de modules de psychomotricité dans les écoles maternelles communales	Achevée
1.1.2.2.	Création d'un emploi attaché à l'Echevinat de la jeunesse	En cours
1.1.2.3.	Encourager l'éducation à la citoyenneté	En cours
1.1.2.4.	Construire une nouvelle école Rue d'Angleur	En cours
1.1.2.5.	Améliorer la qualité de l'enseignement	En cours
1.1.2.6.	Créer des potagers didactiques	Non entamée
1.1.2.7.	Encourager l'installation de cyber-classes	En cours
1.1.2.8.	Développer l'accueil extra-scolaire	En cours
1.1.3.	Encourager la pratique sportive à tout âge	
1.1.3.1	Poursuivre la régénération annuelle des terrains de football	En cours
1.1.3.2.	Améliorer l'organisation des stages multisports et des centres en plein air	En cours
1.1.3.3.	Poursuivre la réalisation du hall omnisports	Initiée
1.1.3.4.	(Ré)aménager les sites sportifs communaux	En cours
1.1.3.5.	Renforcer l'accessibilité du sport à tous et à tout âge	En cours
1.1.4.	Renforcer les mesures de qualité de vie sur l'entité communale	
1.1.4.1	Conforter le service d'aide-ménagères et des titres-services	En cours
1.1.4.2.	Développer le service du taxi social	En cours
1.1.4.3.	Mettre sur pied un réseau de bénévolat	En cours
1.1.4.4.	Optimiser la mobilité des personnes porteuses d'handicap	En cours
1.1.4.5.	Perpétuer les services existants d'aide à domicile	En cours
1.1.4.6.	Plan de cohésion sociale 2020-2025	En cours
1.1.5.	Assurer le développement culturel sous toutes ses formes	
1.1.5.1.	Etoffer les matières relevant du patrimoine	En cours
1.1.5.2.	Poursuivre le développement de la maison des Terrils	En cours
1.1.5.3.	Poursuivre le programme d'investissement dans le renouvellement des salles communales	En cours
1.1.5.4.	Renforcer le projet « Vis ta culture »	Bloquée
1.1.6.	Développer la politique communale en matière de bien-être animal	
1.1.6.1.	Redynamiser le centre de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage (CREAVES)	En cours
1.2.	ÊTRE UNE COMMUNE QUI (RÉ)AMÉNAGE SON CADRE DE VIE	
1.2.1.	Développer l'attractivité de l'entité communale	
1.2.1.1.	Finaliser la rénovation de l'ancienne coopérative de Tilleur	En cours
1.2.1.2.	Reconstruire la salle polyvalente du quartier Coopération	Achevée
1.2.1.3.	Etablir un plan de réaménagement de l'espace public existant	Initiée

1.2.2.	<i>Développer les initiatives en matière de mobilité et de sécurité routière</i>	
1.2.2.1.	Favoriser la mobilité douce en créant des espaces protégés permettant de rejoindre le RAVEL	En cours
1.2.2.2.	Initier la mise en œuvre d'un plan communal de mobilité et de sécurité routière	Initiée
1.2.2.3.	Encourager la rénovation privée des trottoirs	Non entamée
1.2.3.	<i>Renforcer la sécurité des personnes et des biens</i>	
1.2.3.1.	Acquérir des caméras de surveillance supplémentaires	Achevée
1.2.3.2.	Améliorer la présence policière dite de proximité dans les quartiers	En cours
1.2.3.3.	Sécuriser les lieux aux abords des écoles	En cours
1.2.4.	<i>Intensifier les politiques locales en faveur de la propreté publique</i>	
1.2.4.1.	Renforcer le service des sanctions administratives (SAC)	En cours
1.2.4.2.	Instaurer des circuits sur commune permettant une évacuation des déchets clandestins	En cours
1.2.4.3.	Développer le service de collecte des encombrants	Achevée
1.2.4.4.	Poursuivre l'enfouissement des containers à verre	Bloquée
1.2.5.	<i>Instituer le développement durable et le respect de l'environnement dans la pratique administrative et citoyenne</i>	
1.2.5.1.	Ancrer les économies d'énergie dans la gestion communale	En cours
1.2.5.2.	Renforcer les politiques locales favorables à l'environnement	En cours
1.2.5.3.	Viser la réintégration d'une nature locale dans les cimetières communaux	En cours
1.2.6.	<i>Plan d'investissement communal 2019-2021</i>	
	Plan d'investissement communal 2019-2021	En cours
1.2.7.	<i>Formaliser les principes et les actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent (« Plan logement »)</i>	
	Formaliser les principes et les actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent (« Plan logement »)	En cours
1.3.	<i>ÊTRE UNE COMMUNE FINANCIÈREMENT PROACTIVE</i>	
1.3.1.	<i>Encadrer la gestion financière pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages</i>	
1.3.1.1.	Maintenir une fiscalité modérée	En cours
1.3.1.2.	Sortir du plan de gestion	Achevée
1.3.2.	<i>Soutenir l'économie à l'échelon communal</i>	
	Optimaliser le fonctionnement du service de l'Emploi	En cours
	Créer un parc d'activités économiques	Initiée
	Plan d'actions en faveur du commerce local	En cours
	Aider les PME et les indépendants locaux dans leurs démarches administratives	En cours
1.4	<i>Être une commune qui encourage la citoyenneté par le biais de dispositifs participatifs</i>	
1.4.1.	<i>Encourager les pratiques de bonne gouvernance et la lisibilité de l'action publique</i>	
	Organiser des consultations et des rencontres citoyennes au regard des problématiques locales spécifiques	En cours
	Favoriser la mise en place de budgets participatifs	En cours
2.	<i>VOLET INTERNE</i>	
2.1.	<i>Rendre la commune plus efficace et efficiente</i>	

2.1.1.	<i>Améliorer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information au bénéfice du citoyen</i>	
	Développer le site internet communal	En cours
	Simplifier certaines démarches administratives (eGuichet)	En cours
2.1.2.	<i>Renforcer l'accessibilité de l'administration</i>	
	Etudier la possibilité d'un bureau décentralisé offrant certains services communaux	En cours
	Assurer un accueil personnalisé pour tout nouveau citoyen	Initiée
2.1.3.	<i>Optimiser le fonctionnement entre services et entre structures</i>	
	Développer la gestion des ressources humaines	En cours
	Mise sur pied d'un système de contrôle interne	En cours
	Renforcer les synergies avec le CPAS	En cours